Agence des services frontaliers du Canada

2013-2014

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Steven Blaney, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2014

No de catalogue PS35-3/2014F-PDF
ISSN 2368-366X

Le présent document est disponible sur le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada à :
http://www.cbsa-asfc.gc.ca

Le présent document est disponible sur demande sous forme de média substitut.

Table des matières

Avant-propos v
Message du ministre 1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3
Profil de l'organisation 3
Contexte organisationnel 4
Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes 5
Priorités organisationnelles 6
Analyse des risques 9
Dépenses réelles 11
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 17
Tendances relatives aux dépenses du ministère 18
Budget des dépenses par crédit voté 19
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 21
Résultat stratégique : 21
Programme 1.1 : Évaluation des risques 22
Sous-programme 1.1.1 : Renseignement 24
Sous-programme 1.1.2 : Ciblage 26
Sous-programme 1.1.3: Filtrage de sécurité 28
Programme 1.2 : Partenariats sûrs et fiables 30
Sous-programme 1.2.1 : Voyageurs fiables 33
Sous-programme 1.2.2 : Négociants fiables 35
Programme 1.3 : Détermination de l'admissibilité 39
Sous-programme 1.3.1 : Mode routier 42
Sous-programme 1.3.2 : Mode aérien 44
Sous-programme 1.3.3 : Mode ferroviaire 47
Sous-programme 1.3.4 : Mode maritime 48
Sous-programme 1.3.5 : Points d'entrée postaux 50

Sous-programme 1.3.6 : Expéditions de faible valeur par service de messagerie 52
Programme 1.4 : Enquêtes criminelles 55
Programme 1.5 : Exécution de la loi en matière d'immigration 58
Sous-programme 1.5.1 : Enquêtes en matière d'immigration 60
Sous-programme 1.5.2 : Détentions 62
Sous-programme 1.5.3 : Audiences en matière d'immigration 64
Sous-programme 1.5.4 : Renvois 65
Programme 1.6 : Recours 68
Programme 1.7 : Gestion du commerce et des revenus 71
Sous-programme 1.7.1 : Antidumping et compensation 72
Sous-programme 1.7.2 : Politique commerciale 74
Sous-programme 1.7.3 : Conformité commerciale 76
Services internes 78
Section III : Renseignements supplémentaires 83
Faits saillants des états financiers 83
États financiers 92
Tableaux de renseignements supplémentaires 92
Dépenses fiscales et évaluations 92
Section IV : Coordonnées de l'organisation 93
Annexe : Définitions 95
Notes de fin de document 99

Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le Budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les Plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui

reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements seront apportés aux RMR en 2013-2014 et dans les années à venir. Selon l'état de préparation des organisations, le RMR présentera les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournit un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message du ministre

À titre de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, je suis heureux de présenter au Parlement le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

L'ASFC a célébré son dixième anniversaire en décembre 2013. Ce jalon nous a donné l'occasion de reconnaître comment celle-ci, au cours de ses dix années d'existence, a contribué à la sécurité publique en empêchant les armes illégales d'atteindre nos rues, en empêchant les drogues illicites d'atteindre nos collectivités et en procédant au renvoi des personnes interdites de territoire au Canada. Durant cette même période, l'ASFC a aussi facilité l'arrivée au pays de centaines de millions de voyageurs légitimes, a dédouané des dizaines de millions d'expéditions commerciales et a recouvré des milliards de dollars en recettes.

Au cours de l'exercice 2013-2014 seulement, l'ASFC a accueilli près de 100 millions de voyageurs légitimes, a effectué la mainlevée de plus de 14 millions d'envois commerciaux, a réalisé plus de 9 000 saisies de drogues et a renvoyé près de 14 000 demandeurs d'asile déboutés et autres personnes interdites de territoire au Canada.

Durant la dernière année, l'ASFC a aussi lancé des mesures d'amélioration de l'efficacité. Pour ce faire, elle a étendu son programme de contrôle frontalier automatisé à l'aéroport international Pearson de Toronto afin de réduire encore davantage les temps d'attente. Elle a lancé un nouveau programme de formation de base pour les agents en vue de garantir que ses agents possèdent les outils dont ils ont besoin pour offrir des services de qualité à la frontière dans un environnement en pleine transformation. En outre, elle a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action *Par-delà la frontière*. Elle a notamment mis en place de nouvelles voies réservées aux membres du programme NEXUS à plusieurs points d'entrée dans l'ensemble du pays et a annoncé la mise sur pied de projets pilotes de traitement des voyageurs en régions éloignées au Québec et au Manitoba dans le but d'accélérer leur passage légitime à la frontière.

En ma qualité de ministre responsable de l'ASFC, j'étais fier de souligner son dixième anniversaire en 2013-2014. Ce fut une occasion de se pencher sur les réalisations passées tout en contemplant un avenir marqué par la prestation de services hors pair à la frontière afin de préserver la sécurité et la prospérité du Canada.

L'honorable Steven Blaney, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Steven Blaney, C.P., député

Premier dirigeant : M. Luc Portelance

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et Protection civile

Instruments habilitants : *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada; Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile*

Année d'incorporation ou de création : 2003

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) assure la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et qui facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes, à la frontière.

Responsabilités

L'ASFC fait partie intégrante du portefeuille de la Sécurité publique, qui est responsable des opérations intégrées de sécurité nationale, de gestion des urgences, d'exécution de la loi, du système correctionnel, de prévention du crime et de gestion de la frontière. L'ASFC est notamment chargée :

- d'appliquer la législation qui régit l'admissibilité des personnes et des marchandises à l'entrée et à la sortie du Canada;
- de repérer, de détenir et de renvoyer les personnes qui sont interdites de territoire au Canada;
- d'empêcher les marchandises illégales de traverser les frontières du Canada;
- d'assurer la salubrité des aliments, la santé des végétaux et des animaux, et la protection des ressources de base du Canada;
- d'appliquer les lois et ententes commerciales, y compris l'exercice des recours commerciaux visant à protéger l'industrie canadienne;
- d'administrer un mécanisme de recours équitable et impartial;
- de percevoir les droits et les taxes sur les marchandises importées.

Exemples des lois appliquées par l'ASFC

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*
- *Loi sur la citoyenneté*
- *Code criminel*
- *Loi sur les douanes*
- *Tarif des douanes*
- *Loi sur l'accise*
- *Loi sur la taxe d'accise*
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*
- *Loi sur les aliments et drogues*
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation*

Points de service de l'ASFC

L'ASFC offre des services de nombreux points de service au Canada et à l'étranger, notamment :

- 117 postes frontaliers terrestres
- 71 entrepôts d'attente
- 27 emplacements ferroviaires
- 222 aéroports
- 437 centres de déclaration maritimes
- 12 gares maritimes
- 10 opérations des navires de croisière
- 218 centres de dédouanement des navires commerciaux
- 3 centres de traitement du courrier
- 47 bureaux internationaux

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

1 Résultat stratégique : Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée des risques liés aux frontières.

- **1.1 Programme :** Évaluation des risques
  - **1.1.1 Sous-programme :** Renseignement
  - **1.1.2 Sous-programme :** Ciblage
  - **1.1.3 Sous-programme :** Filtrage de sécurité
- **1.2 Programme :** Partenariats sûrs et fiables
  - **1.2.1 Sous-programme :** Voyageurs fiables
  - **1.2.2 Sous-programme :** Négociants fiables
- **1.3 Programme :** Détermination de l'admissibilité
  - **1.3.1 Sous-programme :** Mode routier
  - **1.3.2 Sous-programme :** Mode aérien
  - **1.3.3 Sous-programme :** Mode ferroviaire
  - **1.3.4 Sous-programme :** Mode maritime
  - **1.3.5 Sous-programme :** Points d'entrée postaux
  - **1.3.6 Sous-programme :** Expéditions de faible valeur par service de messagerie
- **1.4 Programme :** Enquêtes criminelles
- **1.5 Programme :** Exécution de la loi en matière d'immigration
  - **1.5.1 Sous-programme :** Enquêtes en matière d'immigration
  - **1.5.2 Sous-programme :** Détentions
  - **1.5.3 Sous-programme :** Audiences en matière d'immigration
  - **1.5.4 Sous-programme :** Renvois
- **1.6 Programme :** Recours
- **1.7 Programme :** Gestion du commerce et des revenus
  - **1.7.1 Sous-programme :** Antidumping et compensation
  - **1.7.2 Sous-programme :** Politique commerciale
  - **1.7.3 Sous-programme :** Conformité commerciale

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Programmes
Mettre en œuvre *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre* avec les États-Unis.	Engagement préalable	• Évaluation des risques • Partenariats sûrs et fiables • Détermination de l'admissibilité

Sommaire des progrès

Durant l'exercice 2013-2014, l'ASFC a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action *Par-delà la frontière*, une initiative de transformation de grande envergure du gouvernement du Canada qui vise à améliorer le passage des envois commerciaux et des voyageurs à la frontière canado-américaine, ainsi qu'à protéger la population canadienne contre les risques liés à la frontière. Pour veiller à l'atteinte de progrès considérables à l'égard des initiatives du plan d'action *Par-delà la frontière* dont l'ASFC est responsable, durant l'exercice visé par le présent rapport, l'Agence a réalisé de nombreuses activités de mobilisation auprès du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (U.S. CBP) et d'autres partenaires et intervenants clés. À titre d'exemple, l'ASFC a maintenu son appui à l'égard de l'élaboration de la Stratégie intégrée de sécurité du fret (SISF), dirigée par Sécurité publique Canada, par le lancement de projets pilotes, ainsi que l'expansion de l'initiative sur les entrées et les sorties à tous les points d'entrée terrestres automatisés communs. De plus, l'ASFC a achevé la phase I et a entrepris la phase II du programme de pré-inspection du fret routier et elle a introduit avec beaucoup de succès une méthodologie de ciblage des voyageurs reposant sur des mises en situation.

Les avantages des programmes qui permettent aux voyageurs et aux négociants fiables de franchir la frontière plus rapidement ont été rehaussés. Par exemple, sur le plan commercial, le travail s'est poursuivi pour harmoniser le programme Partenaires en protection (PEP) avec son vis-à-vis américain, le Partenariat entre les douanes et les entreprises contre le terrorisme (C-TPAT) afin que les membres du PEP puissent bénéficier d'un traitement accéléré à la frontière. Du côté des voyageurs, des améliorations ont été apportées aux infrastructures de soutien aux programmes des voyageurs fiables (par exemple celles de NEXUS). L'ASFC a dépassé de plus de 5 pour 100 son objectif d'augmentation du nombre de membres des programmes des voyageurs fiables par rapport à l'exercice précédent. En outre, elle a réalisé des progrès dans le cadre de l'initiative du guichet unique et elle a poursuivi ses efforts de concert avec les autorités américaines à l'égard des plans d'action pour la mise à niveau des infrastructures matérielles dans les points d'entrée de petite taille et éloignés. Enfin, l'ASFC a collaboré avec l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) dans le but de mettre en œuvre l'identification par radiofréquence (IRF) pour le traitement des membres du programme NEXUS aux lignes de sécurité de l'ACSTA.

Priorité	Type	Programmes
Moderniser les activités de l'Agence.	Engagement préalable	• Évaluation des risques • Partenariats sûrs et fiables • Détermination de l'admissibilité • Enquêtes criminelles • Exécution de la loi en matière d'immigration • Recours • Gestion du commerce et des revenus

Sommaire des progrès

Au cours de l'année visée par le présent rapport, l'ASFC a réalisé des progrès importants dans la modernisation de ses procédés opérationnels en transformant ses programmes de manière à faciliter encore davantage le commerce et le passage à la frontière canadienne, et à rehausser la sécurité de la population canadienne par une meilleure harmonisation interne et externe des systèmes et des approches. À titre d'exemple éloquent de cet engagement, dans le cadre de son programme d'évaluation des risques, mentionnons que l'ASFC a dépassé haut la main son objectif de saisies dues au renseignement grâce à des saisies importantes de cocaïne attribuables à une attention accrue accordée à la contrebande.

En 2013-2014, l'ASFC a aussi poursuivi le projet du Manifeste électronique tout en modernisant les systèmes et les processus postaux, ainsi que le Programme des expéditions de faible valeur par service de messagerie. Des mesures ont par ailleurs été prises afin de terminer la mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel de ciblage et d'améliorer le service à la clientèle et l'efficience des processus pour les voyageurs en élargissant l'utilisation des bornes libre-service (Contrôle frontalier automatisé) dans les aéroports internationaux accueillant un grand nombre de voyageurs.

Au cours de la période visée par le rapport, le Programme des enquêtes criminelles a été renforcé en portant une attention constante aux dossiers complexes en matière d'immigration et aux cas de fraude dans le cadre d'importations ou d'exportations. La Couronne a accepté 99 pour 100 des renvois en vue de poursuites faits par l'ASFC. L'Agence a également continué de soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la réforme des services d'immigration et du traitement des demandes de réfugiés. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de la refonte et de la modernisation des processus de recours. En outre, les responsabilités de l'ASFC au titre du renseignement, des enquêtes criminelles et de l'exécution de la loi dans les bureaux intérieurs ont été mieux intégrées, et l'observation des programmes commerciaux a été modernisée par le lancement d'un processus d'appel d'offres pour le projet du Grand livre des comptes-clients, soit le premier volet de l'Initiative de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC. Enfin, l'Agence a maintenu son engagement à l'égard des négociations sur les accords de libre-échange entreprises par le gouvernement du Canada en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD).

Priorité	Type	Programmes
Mettre en œuvre le Programme de changement.	En cours	• Services internes

Sommaire des progrès

L'ASFC a achevé avec succès l'exécution de son programme de changement, un effort transformateur visant à accélérer ses progrès pour mettre en place la structure, les capacités, les processus et la culture d'entreprise nécessaires qui lui permettront de s'améliorer constamment sur le plan de la réalisation de son mandat. Le Programme de changement a été mis en œuvre par des activités centrées sur ses trois thèmes principaux, soit la prestation des services de première ligne, la gestion des personnes et l'excellence de la gestion.

L'ASFC a fait de l'excellence l'une des assises de la prestation de ses services à la frontière en améliorant les normes de service cibles et en introduisant de nouveaux mécanismes de rétroaction pour sa clientèle. À titre d'exemple, elle a respecté les normes relatives au temps d'attente à la frontière dans 98,2 pour 100 des cas (norme de service qui consiste à accomplir les formalités douanières en dix minutes pendant les jours de la semaine) et dans 97,8 pour 100 des cas (norme de service qui consiste à accomplir les formalités douanières en vingt minutes pendant la fin de semaine et les congés), dépassant ainsi sa cible de 95 pour 100, ce qui représente une réussite digne de mention. Elle a aussi mis sur pied un effectif engagé et hautement performant pour soutenir sa capacité à atteindre ses priorités clés. À l'appui du renouvellement de sa capacité de gestion des ressources humaines et de sa culture organisationnelle, l'Agence a continué de mobiliser les employés, au moyen de consultations ciblées, sur la façon dont l'organisation peut contribuer à la concrétisation de la vision établie dans Objectif 2020 (taux de participation des employés de plus de 90 pour 100).

En outre, l'initiative visant à armer les agents de première ligne d'ici 2016 avance rondement. En effet, 1412 agents ont participé à la formation connexe durant l'exercice 2013-2014, pour un taux de succès de 95 pour 100. Des progrès ont aussi été réalisés durant cette période dans le cadre des initiatives de gestion de l'information, avec l'ajout de 4 000 utilisateurs d'Apollo, la version adoptée par l'Agence de GCDocs.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Migration irrégulière *Le risque que l'ASFC ne soit pas en mesure d'empêcher la migration irrégulière ni d'intercepter des migrants irréguliers avant leur entrée au Canada.*	• L'optimisation du système d'information sur les voyageurs et du ciblage fondé sur des scénarios : une approche en trois étapes pour perfectionner les scénarios au moyen des améliorations apportées au système et au programme. (Achevé) • Le développement d'un système d'entrées-sorties dans le cadre du plan d'action *Par-delà la frontière* afin de consigner et de faire le rapprochement des données biographiques des voyageurs qui entrent au Canada et en sortent. (En cours) • La première étape du programme de biométrie pour les résidents temporaires (PBRT) qui améliore les processus actuels de demande de visa de résident temporaire et de vérification à la frontière. (Achevé)	• Évaluation des risques • Détermination de l'admissibilité
Terrorisme *Le risque que des individus/groupes liés au terrorisme, ou du matériel visant à soutenir des activités terroristes, entrent au Canada, en sortent ou y transitent.*	• Le développement d'un système d'entrées-sorties électronique dans le cadre du plan d'action *Par-delà la frontière* afin de consigner et de faire le rapprochement des données biographiques des voyageurs qui entrent au Canada et en sortent. (En cours) • L'optimisation du système d'information sur les voyageurs et ciblage fondé sur des scénarios : une approche en trois étapes pour perfectionner les scénarios au moyen des améliorations apportées au système et au programme. (En cours) • Les règles et les indicateurs de risque pour les marchandises commerciales : flexibilité accrue pour introduire, raffiner ou retirer	• Évaluation des risques • Détermination de l'admissibilité

	les indicateurs de ciblage pour les marchandises commerciales. (En cours) • Amélioration du contrôle de la conformité en matière d'information préalable et de la qualité des données : de nombreuses activités continues pour surveiller systématiquement la présentation de données commerciales préalables, l'information préalable sur les voyageurs/le dossier passager afin d'élaborer des stratégies visant à améliorer la conformité. (En cours)	
Exécution de la loi en matière d'immigration *Le risque que les personnes interdites de territoire posant des menaces importantes en matière de criminalité ou de sécurité ne soient pas renvoyées du Canada.*	• L'établissement d'initiatives dans le but de réduire les abus à l'égard du système de détermination du statut de réfugié du Canada et de combattre la fraude en matière d'immigration et le passage de clandestins afin d'améliorer l'intégrité des programmes canadiens d'immigration et d'aide aux réfugiés. (En cours) • Le développement d'un système d'entrées-sorties dans le cadre du plan d'action *Par-delà la frontière* afin de consigner et de faire le rapprochement des données biographiques des voyageurs qui entrent au Canada et en sortent. (En cours) • La collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour améliorer l'échange de renseignements sur les voyageurs, les personnes voulant immigrer au Canada et les demandeurs d'asile. (Achevé)	• Évaluation des risques • Détermination de l'admissibilité • Exécution de la loi en matière d'immigration

* Certains risques sont liés à des programmes supplémentaires de l'Architecture d'alignement des programmes. Les programmes contenus dans le tableau sont ceux qui sont davantage liés au risque.

En 2013-2014, la migration irrégulière, le terrorisme et l'exécution de la loi en matière d'immigration étaient les trois risques externes considérés comme étant les plus importants pour l'ASFC. Des progrès réalisés au chapitre des activités d'atténuation, de même que l'évolution de l'environnement des risques se sont traduits par une légère amélioration du panorama pour l'ASFC.

Migration irrégulière : En raison de la stabilité de son économie, de son multiculturalisme et de son taux élevé d'acceptation des réfugiés, le Canada est une destination de prédilection quant à la migration irrégulière. L'ASFC a réalisé des progrès importants en 2013-2014 afin de réduire son exposition à ce risque, notamment par la mise sur pied des initiatives sur les entrées et les sorties et du PBRT de manière à faciliter le passage à la frontière des voyageurs légitimes qui entrent au Canada ou qui en sortent. Ces mesures ont permis de réduire l'exposition de l'ASFC à ce risque.

Terrorisme : Le terrorisme est considéré comme une menace importante à la sécurité nationale du Canada. Le pays a été pris comme cible par certains groupes extrémistes, comme l'État islamique d'Irak et du Levant. L'existence de « menaces internes » est considérée comme une nouvelle menace à la sécurité à l'échelle nationale. L'ASFC a réagi en améliorant ses capacités en matière de renseignement et en introduisant une méthodologie améliorée de ciblage des voyageurs reposant sur des mises en situation. Elle a de plus travaillé en étroite collaboration avec des partenaires de confiance responsables de l'application de la loi afin de mieux détecter, identifier et cibler les individus posant un risque élevé avant même qu'ils ne foulent le territoire canadien. Par conséquent, l'ASFC estime que son exposition à ce risque a diminué.

Exécution de la loi en matière d'immigration : Il incombe à l'ASFC de renvoyer les personnes interdites de territoire posant des menaces importantes pour le Canada. Les contraintes liées à l'échange d'information et l'absence de coopération de la part de gouvernements étrangers, notamment en ce qui concerne l'émission de documents de voyage, rendent difficile l'exécution de ces renvois. C'est pourquoi l'exposition à ce risque a été considérée comme élevée lors de l'établissement du RPP de l'exercice 2013-2014. Depuis, celle-ci s'est trouvée grandement réduite puisque l'ASFC, en collaboration avec CIC, poursuit la mise en œuvre des initiatives de réforme du système d'octroi de l'asile, ce qui a permis de réduire les abus à l'égard du système de détermination du statut de réfugié du Canada, et l'élaboration de mesures stratégiques afin de contrer la fraude en matière d'immigration et le passage de clandestins. À titre d'exemple, le Programme pilote d'aide au retour volontaire et à la réintégration (ARVR) a permis le renvoi de 3 143 demandeurs d'asile déboutés du Canada.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
1 680 153 024	1 791 492 580	2 188 253 344	1 850 111 502	58 618 922

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné à la page 14, pour les harmoniser avec l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence. Les dépenses prévues révisées comprennent une

partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire ainsi que les crédits centraux du Conseil du Trésor pour les éléments tels que les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014*	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
13 794	13 895	101

*Le nombre total d'ETP prévu pour 2013-2014 s'harmonise avec le nombre prévu d'ETP indiqué dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'Agence. On a passé en revue le nombre prévu d'ETP pour 2013-2014 en fonction du programme afin de l'harmoniser aux affectations budgétaires de l'Agence au début de l'exercice.

Le Budget principal des dépenses de 2013-2014 a connu une augmentation de 52 millions de dollars grâce à des crédits supplémentaires et aux transferts de 75 millions de dollars provenant des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), lesquels ont été augmentés afin de couvrir la hausse des obligations aux termes des conventions collectives et le remboursement des coûts liés aux congés parentaux et aux indemnités de cessation d'emploi, ainsi que 2 millions de dollars en rajustements législatifs à la fin de l'exercice. La majorité des crédits supplémentaires était destinée à financer les engagements pris par l'ASFC en partenariat avec les États-Unis au titre de la mise en œuvre des initiatives prévues dans le plan d'action *Par-delà la frontière*. Les fonds supplémentaires reçus ont été contrebalancés par des transferts à d'autres ministères, notamment à Services partagés Canada, en vue de soutenir la plateforme des infrastructures et d'améliorer la capacité de l'ordinateur central. En outre, l'Agence a reçu 379 millions de dollars en crédits inutilisés de l'exercice précédent, conformément aux crédits de deux ans.

Les pouvoirs de dépenser en 2013-2014 s'élevaient à 2 188 millions de dollars, dont 194 millions de dollars en fonds bloqués que l'Agence ne pouvait pas utiliser. Les dépenses réelles étaient de 1 850 millions de dollars. Par conséquent, un solde de 144 millions de dollars n'a pas été dépensé en 2013-2014, ce qui représente 7 pour 100 du financement total disponible. Ce montant sera réinvesti au cours des prochaines années afin de respecter les engagements pris tels que les initiatives prévues dans le plan d'action *Par-delà la frontière* et d'autres projets majeurs.

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique : Le commerce et les voyages à l'échelle internationale sont facilités à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée contre les risques à la frontière								
Évaluation des risques	139 253 528	223 266 716	155 301 134	140 296 656	198 749 688	167 659 403	121 511 557	117 258 228
Partenariats sûrs et fiables	46 555 054	35 671 318	42 062 245	41 432 038	70 513 025	40 998 175	31 564 355	33 246 592
Détermination de l'admissibilité	630 828 800	761 596 833	681 725 979	647 713 847	760 616 669	816 408 043	586 293 558	582 713 148
Enquêtes criminelles	23 619 993	18 455 867	23 391 775	23 391 775	26 188 466	31 415 641	26 441 935	27 184 823
Exécution de la loi en matière d'immigration	144 658 085	128 050 987	164 911 279	158 549 531	196 904 695	173 297 292	150 469 520	150 516 396
Recours	9 971 032	11 168 663	9 832 518	9 832 518	10 795 425	11 919 916	11 118 094	12 674 105
Gestion du commerce et des revenus	74 836 493	97 167 938	73 918 165	69 117 374	89 465 342	90 169 773	73 463 331	75 965 178
Total partiel	**1 069 722 985**	**1 275 378 322**	**1 151 143 095**	**1 090 333 739**	**1 353 233 310**	**1 331 868 243**	**1 000 862 350**	**999 558 470**
Services internes Total partiel	**610 430 039**	**516 114 258**	**585 248 014**	**564 231 925**	**835 020 034**	**518 243 259**	**706 493 658**	**835 738 480**
Total	**1 680 153 024**	**1 791 492 580**	**1 736 391 109**	**1 654 565 664**	**2 188 253 344**	**1 850 111 502**	**1 707 356 008**	**1 835 296 950**

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné aux pages 14 à 16, pour les harmoniser avec l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence, y compris l'harmonisation des Services internes. Les dépenses prévues révisées comprennent une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire ainsi que les crédits centraux du Conseil du Trésor pour les éléments tels que les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.

En prévision de l'exercice 2013-2014, l'ASFC a entrepris une transformation importante pour renforcer les cadres de contrôle interne de la gestion des ressources humaines et financières. Il s'agissait d'une conséquence directe de l'effet cumulatif, sur le plan financier, du gel des budgets de fonctionnement, de l'Examen stratégique et fonctionnel ainsi que du Plan d'action pour la

réduction du déficit, qui font partie de la priorité du gouvernement du Canada qui tend à optimiser l'utilisation des pouvoirs de dépenser.

Dans le cadre de la transformation de l'Agence, des efforts accrus ont été déployés pour accroître la robustesse dans les secteurs tels que l'établissement des coûts relatifs à l'information et à la technologie, la gestion de projets, la planification des investissements et des immobilisations à long terme, de même que la gestion des ressources humaines en fonction de plafonds qui établissent une distinction entre les autorisations et les besoins permanents et temporaires au chapitre des ressources humaines.

Par conséquent, en 2013-2014, l'Agence a procédé à un exercice d'examen et de réaffectation budgétaire à l'issue duquel les dépenses prévues ont été révisées et harmonisées entre les programmes. Cet exercice a donné lieu à un autre examen des dépenses liées aux services internes de l'Agence, lequel a permis de démontrer que certaines dépenses imputées aux services internes devraient être budgétisées et imputées à d'autres activités de programme. En outre, l'Agence a révisé ses dépenses prévues de 2013-2014 pour tenir compte de son exercice de réaffectation budgétaire, ce qui comprenait les autorisations du Budget principal des dépenses et une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés.

Ces rajustements ont été pris en compte dans les dépenses prévues et les ETP révisés, comme il est indiqué partout dans le présent rapport. Le tableau ci-dessous présente un résumé des changements. Les dépenses prévues excluent le financement prévu pour les nouvelles initiatives ainsi que tout financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor pour les éléments tels que les indemnités de départ et les prestations parentales.

Programme	Budget principal des dépenses	Harmonisation des services internes*	Autres rajustements**	Dépenses prévues révisées
Évaluation des risques	139 253 528	60 298 542	23 714 646	223 266 716
Partenariats sûrs et fiables	46 555 054	10 025 547	(20 909 283)	35 671 318
Détermination de l'admissibilité	630 828 800	156 945 697	(26 177 664)	761 596 833
Enquêtes criminelles	23 619 993	2 685 621	(7 849 747)	18 455 867
Exécution de la loi en matière d'immigration	144 658 085	8 239 211	(24 846 309)	128 050 987
Recours	9 971 032	654 354	543 277	11 168 663
Gestion du commerce et des revenus	74 836 493	24 846 639	(2 515 194)	97 167 938
Services internes	610 430 039	- 263 695 611	169 379 830	516 114 258
TOTAL	**1 680 153 024**	-	**111 339 556**	**1 791 492 580**

*Tel qu'il est indiqué dans le Budget principal des dépenses et le RPP de 2014-2015.
**Les autres rajustements comprennent une partie des reports prévus ainsi que les rajustements aux postes législatifs. Les chiffres reflètent également la réaffectation des fonds entre les programmes.

L'Agence continue de lancer d'autres initiatives de transformation. Au cours des trois prochains cycles d'établissement de rapports sur la planification et le rendement, l'Agence mettra en œuvre un cadre de gestion financière robuste, ajoutera des fonctions importantes aux systèmes de gestion financière et de gestion de projets, et examinera les processus connexes. De plus, l'ASFC va de l'avant avec une révision de son Architecture d'alignement des programmes (AAP) afin de mieux refléter l'exécution des programmes de l'Agence et d'assurer une meilleure harmonisation entre l'AAP et la structure de rapports financiers de l'Agence. Ces changements à venir permettront d'assurer plus facilement l'efficacité de la planification financière, du contrôle et de la reddition de comptes, réduisant par le fait même les risques d'écarts. Par conséquent, l'Agence ne pourra pas rendre des comptes au niveau des sous-programmes avant l'exercice 2016-2017.

Comme il a été mentionné précédemment, de même que dans le Budget principal des dépenses et le RPP de 2014-2015, l'Agence a procédé à un examen des dépenses prévues et des dépenses réelles concernant les services internes. L'exercice, qui a été achevé en 2013-2014, a permis d'harmoniser les dépenses prévues et les dépenses réelles visant les services internes, tout en assurant l'observation des politiques du gouvernement du Canada en ce qui a trait au codage des dépenses. Par conséquent, des écarts importants peuvent être observés lorsqu'on compare les dépenses réelles de l'année précédente aux dépenses réelles de 2013-2014 par programme.

Même si les dépenses prévues et les dépenses réelles concernant les services internes ont été harmonisées, l'Agence n'a pas pu actualiser le Budget principal des dépenses et les autorisations totales de 2013-2014. Les effets de l'harmonisation des services internes apparaîtront, par programme, dans le Rapport sur les plans et les priorités et le Budget principal des dépenses de 2015-2016.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le cadre pangouvernemental[1] (dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
Le commerce et les voyages internationaux sont facilités à la frontière du Canada, et la population canadienne est protégée contre les risques liés à la frontière.	Évaluation des risques	Affaires internationales	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	167 659 403
	Partenariats sûrs et fiables	Affaires internationales	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	40 998 175
	Détermination de l'admissibilité	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	816 408 043
	Enquêtes criminelles	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	31 415 641
	Exécution de la loi en matière d'immigration	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	173 297 292
	Recours	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	11 919 916
	Gestion du commerce et des revenus	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	90 169 773

[1] Cadre pangouvernemental : http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	108 336 601	102 089 689
Affaires sociales	908 103 687	1 021 120 976
Affaires internationales	258 938 034	208 657 578

Tendances relatives aux dépenses du ministère

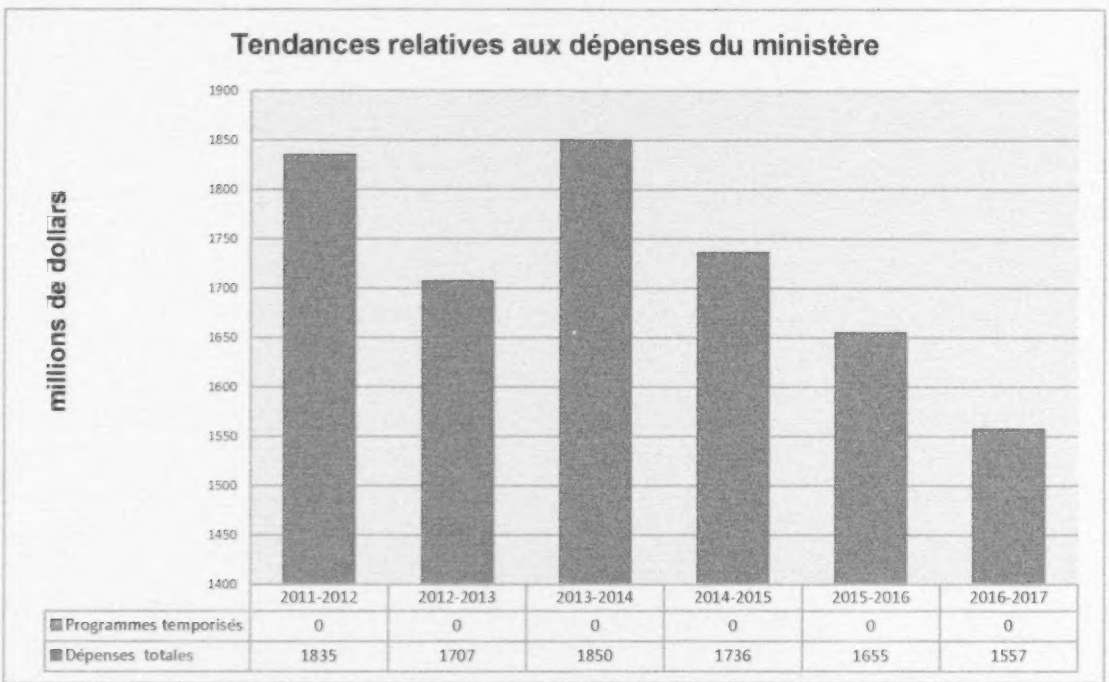

Durant l'exercice 2011-2012, les dépenses ont grimpé à 1 835 millions de dollars afin de permettre la mise en œuvre des initiatives du plan d'action économique du gouvernement du Canada.

En 2012-2013, l'ASFC a réduit ses dépenses par rapport à l'exercice précédent principalement en raison du transfert de certaines responsabilités à Services partagés Canada[2] et d'économies de

[2] Le 4 août 2011, le gouvernement du Canada a annoncé la création de Services partagés Canada (SPC). SPC vient simplifier les services de courriel, les centres de données et les réseaux, en plus de réduire les dédoublements, dans 44 ministères et organismes, y compris l'ASFC. Par conséquent, le financement de l'ASFC en lien avec ces activités de la TI a été transféré à SPC.

31,3 millions de dollars contenues dans le Budget 2012 et le Plan d'action visant la réduction du déficit.

En 2013-2014, l'ASFC a atteint les objectifs d'économies que prévoyait le Budget 2012 en réduisant ses dépenses de 72,8 millions de dollars. La hausse nette de ses dépenses est surtout attribuable à l'augmentation des investissements annoncés dans le cadre du plan d'action *Par-delà la frontière*.

Les dépenses prévues de l'Agence connaîtront une baisse à partir de 2014-2015 jusqu'en 2016-2017 grâce aux économies continues de 143,4 millions de dollars prévues dans le Budget 2012 et l'achèvement projeté de plusieurs projets et initiatives de grande envergure comme le Manifeste électronique; la mise en œuvre de la modernisation des opérations postales; les étapes de planification, d'attribution de contrat et de définition de l'Initiative de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA); l'armement des agents des services frontaliers; les initiatives relatives à la réforme du système d'octroi de l'asile, ainsi que les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Ainsi, les dépenses prévues de l'ASFC diminueront au fur et à mesure que les activités et les engagements du plan d'action *Par-delà la frontière* seront achevés.

À partir de 2016-2017, le financement annuel de l'Agence se stabilisera à 1 557 millions de dollars en dépenses prévues par année.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de l'ASFC, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique :

Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée contre les risques liés à la frontière.

Programme 1.1 : Évaluation des risques

Description

Le Programme d'évaluation des risques permet de « repousser la frontière », car il vise à repérer les personnes, les marchandises et les moyens de transport à risque élevé le plus tôt possible dans le continuum des déplacements et des échanges afin d'empêcher l'entrée de personnes interdites de territoire et de marchandises inadmissibles au Canada. Cette détection avant l'arrivée profite au public voyageur et aux négociants, car elle permet à l'Agence de concentrer ses activités d'examen et d'interception sur les personnes et les marchandises à risque élevé, ce qui facilite l'entrée des voyageurs et des marchandises commerciales à faible risque. L'Agence utilise des systèmes d'évaluation des risques et de renseignement automatisés pour relever les risques potentiels pour la sécurité des personnes et des marchandises.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
139 253 528	223 266 716	198 749 688	167 659 403**	(55 607 313)

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné aux pages 14 à 16, pour les harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence. Du montant mentionné, 60 millions de dollars sont liés à la réaffectation du financement pour les Services internes. En outre, les dépenses prévues révisées comprennent une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire et les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les éléments comme les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.

** Le montant des dépenses réelles est moins élevé que celui des dépenses prévues affichant un écart de 55,6 millions de dollars. De ce montant, l'Agence a réaffecté 16 millions de dollars à d'autres programmes pendant l'année pour traiter ses priorités. Le reste du montant était dû aux délais observés relativement à l'embauche d'agents du renseignement pendant que l'Agence s'occupait d'améliorer la capacité de recrutement aux installations de formation de Rigaud, en plus de faire face aux défis relatifs à l'obtention de la cote de sécurité et à l'attrition.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014 (révisé)*	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 594	1 315**	(279)

*Le Programme a passé en revue le nombre d'ETP prévu pour 2013-2014 pour l'harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence.

**Voir l'explication derrière l'écart sous le tableau des « ressources financières budgétaires ».

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les menaces possibles à la sécurité du Canada, comme celles que posent les marchandises inadmissibles et les personnes interdites de territoire, sont déterminées, évaluées et contenues avant de se concrétiser.	Pourcentage des menaces qui ont donné lieu à un résultat	18 %	18 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Programme d'évaluation des risques a atteint l'objectif qui le sous-tend, soit de repérer, d'évaluer et d'intercepter les marchandises inadmissibles et les personnes interdites de territoire avant leur arrivée au pays. Les progrès suivants réalisés dans le cadre de différentes initiatives ont contribué à cette réussite[3] :

- l'avancement soutenu du projet de Manifeste électronique;
- l'introduction d'une meilleure méthodologie de ciblage des voyageurs fondé sur des scénarios;
- la mise en œuvre d'un nouveau modèle opérationnel de ciblage en vue de normaliser la prestation de ce type d'activités.

En 2013-2014, l'ASFC a aussi continué d'appuyer les négociations menées par Sécurité publique Canada avec les États-Unis en vue de conclure une entente pour les modes terrestre, ferroviaire et maritime, et de mettre à jour l'accord actuel de prédédouanement pour le mode aérien. Bien que des progrès importants aient été réalisés, les négociations sont toujours en cours.

Enfin, des progrès ont aussi été réalisés relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée de sécurité du fret (SISF). Conformément au plan d'action *Par-delà la frontière*, l'ASFC et le Service des douanes et de la protection des frontières (CBP) sont

[3] Il importe de souligner que dans le RPP 2013-2014, les plans pour le Programme postal (1.3.5) et le Programme des expéditions de faible valeur par messageries (1.3.6) étaient regroupés dans les faits saillants du Programme d'évaluation des risques (1.1). Dans le présent document, ces deux programmes seront abordés dans les sections des sous-programmes 1.3.5 et 1.3.6, respectivement.

responsables de la conception d'une SISF commune afin de cerner et d'atténuer les risques liés au contrôle préalable du fret en provenance de l'étranger de manière à ce qu'il soit « dédouané une fois, accepté deux fois ». L'ASFC et Transports Canada ont lancé en partenariat en 2013-2014 le projet pilote de ciblage du fret aérien avant le chargement dans le cadre de la SISF. Celle-ci vise à relever les risques nationaux et pour l'aviation en procédant à une évaluation des risques des données sur le fret aérien avant le chargement de transporteurs aériens et de transitaires volontaires avant l'arrivée du fret en provenance d'un point d'entrée étranger. Bien que cette initiative ait contribué à repousser la frontière, un système automatisé améliorerait les capacités de ciblage du fret avant le chargement. Des discussions ont été entreprises avec d'autres ministères afin de résoudre les difficultés mises en lumière par le projet pilote, y compris les obstacles à l'échange de renseignements.

Sous-programme 1.1.1 : Renseignement

Description

Le Programme du renseignement recueille, analyse et distribue les renseignements susceptibles de suivi concernant les personnes, les marchandises, les expéditions ou les moyens de transport à destination du Canada ou quittant le pays afin d'aider l'ASFC et ses partenaires du domaine de l'application de la loi à repérer les personnes, les marchandises, les expéditions ou les moyens de transport qui pourraient poser une menace à la sécurité du Canada. Les agents de l'ASFC postés à l'intérieur du Canada, aux ports d'embarquement ou à des postes à l'étranger évaluent l'information recueillie d'un large éventail de sources. L'ASFC fournit en plus aux autorités gouvernementales et à divers intervenants et pays, ayant une vision semblable, des conseils en matière de renseignement tactiques, opérationnels, stratégiques, précis et opportuns au sujet des menaces pour la sécurité nationale, notamment de l'information sur le terrorisme, la prolifération des armes, les crimes de guerre, le crime organisé, la contrebande, la fraude et la migration de personnes en situation irrégulière, la documentation frauduleuse et la surveillance des frontières. Certains produits de renseignement comme les avis de signalement, les alertes, les rapports scientifiques et les évaluations de la menace et des risques éclairent, soutiennent et améliorent les capacités de filtrage et de ciblage de l'Agence ainsi que les autres programmes de l'ASFC (tels que la détermination de l'admissibilité, les enquêtes criminelles et l'exécution en matière d'immigration). Un avis de surveillance est composé de renseignements fiables, précis et pouvant donner lieu à une action portant sur des infractions réelles ou présumées ou sur des activités criminelles qui peuvent résulter en l'interception de personnes interdites au Canada. Un avis de surveillance prend la forme d'un dossier électronique. Une occurrence liée à un avis de surveillance « signalera » ou identifiera des individus particuliers, y compris des entreprises,

ainsi que des marchandises, moyens de transport ou expéditions particuliers. Une occurrence liée à un avis de surveillance requiert un renvoi obligatoire à un examen secondaire.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des renseignements fiables, exacts et susceptibles de suivi entraînant l'interception de personnes interdites de territoire au Canada.	Pourcentage de personnes jugées interdites de territoire à la suite d'un avis de surveillance.	À déterminer*	S.O.*
Des renseignements fiables, exacts et susceptibles de suivi entraînant l'interception de marchandises, d'expéditions ou de moyens de transport inadmissibles.	La valeur moyenne des saisies fondées sur le renseignement est supérieure à celle des saisies non fondées sur le renseignement.	4 fois plus grande	41,4 fois plus grande**

*En raison du remplacement et de la mise à niveau des systèmes, il est impossible de fournir un pourcentage cible et réel de personnes jugées interdites de territoire. Cet indicateur de rendement devrait être mesuré à partir de l'exercice 2015-2016.

** L'objectif relatif à la valeur moyenne des saisies dues au renseignement a été largement dépassé grâce à plusieurs saisies importantes de cocaïne attribuables à une attention accrue accordée à la contrebande.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les résultats attendus du Programme du renseignement ont été atteints grâce à l'obtention de renseignements fiables, exacts et pouvant donner lieu à des mesures qui se sont traduites par l'interception de marchandises, d'expéditions ou de moyens de transport inadmissibles au Canada. Durant l'exercice 2013-2014, l'ASFC a mobilisé les ressources des programmes du renseignement, des enquêtes criminelles et de l'exécution de la loi dans les bureaux intérieurs en fixant des objectifs de rendement très ambitieux dans des secteurs hautement prioritaires, ce qui

a permis de multiplier par plus de deux la quantité de cocaïne saisie par rapport à l'exercice précédent.

Sous-programme 1.1.2 : Ciblage

Description

Le Programme de ciblage identifie les personnes et les marchandises à destination du Canada qui pourraient poser une menace à la sécurité et à la sûreté du pays. L'ASFC utilise un certain nombre de sources automatisées d'information préalable parmi les transporteurs et les importateurs pour repérer les personnes, les marchandises et les moyens de transport qui pourraient poser une menace au Canada. L'Information préalable sur les voyageurs et l'Information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC) fournissent à l'ASFC des renseignements électroniques préalables sur les personnes et les marchandises qui peuvent servir à l'évaluation du risque avant leur arrivée au Canada. On repère des menaces connues lorsqu'un lien est fait avec un enregistrement à l'intérieur de la base de données de surveillance. Les personnes et les marchandises identifiées comme étant une menace pour le Canada sont référées pour une vérification et un examen à leur arrivée à un point d'entrée.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les voyageurs aériens qui posent une menace pour la sécurité et la sûreté du Canada sont repérés avant leur arrivée.	Pourcentage de voyageurs aériens ciblés en vue d'un examen de détection de la contrebande, dont l'examen a fourni un résultat.	2,5 %	1,8 %*

Les conteneurs maritimes et leur contenu qui posent une menace pour la sécurité et la sûreté du Canada sont repérés avant leur arrivée.	Pourcentage de conteneurs maritimes ciblés pour la détection de la contrebande et l'examen des aliments, végétaux et animaux (AVA) ayant mené à un résultat.	1 %	1,5 %

* Le travail entrepris pour confirmer et peaufiner cette mesure s'est poursuivi en 2013-2014 et fait état de la modification du processus de collecte des données en raison de la centralisation du ciblage des voyageurs. Le résultat en pourcentage se situe à l'intérieur d'un seuil de tolérance qui inclut des variations de l'affinage des résultats consignés.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Programme de ciblage a accompli des progrès pour l'établissement du Modèle opérationnel centralisé et a réussi la mise en œuvre d'un processus d'évaluation du risque plus rationalisé. Ce nouveau modèle opérationnel prévoit la mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière de ciblage, la centralisation des activités connexes au Centre national de ciblage, de même que l'élaboration et le perfectionnement continus d'indicateurs de risque afin de reconnaître avec précision les marchandises qui entrent au pays et pourraient poser un risque pour le Canada.

L'exercice 2013-2014 a aussi donné lieu à des avancées dans le cadre du projet du Manifeste électronique, qui exige la déclaration électronique des données des importateurs et de celles relatives au fret, aux moyens de transport et à l'équipage en vue de faciliter l'évaluation des risques des expéditions avant même leur arrivée au Canada. En juin 2013, des systèmes électroniques ont été déployés pour permettre aux transitaires dans tous les modes de transport de transmettre des données sur les papiers creux avant que le fret arrive en territoire canadien. En outre, une fonctionnalité du système a été mise en place pour faciliter la transmission des données sur le fret et le moyen de transport par les transporteurs routiers et ferroviaires. Bien que la déclaration électronique ne soit pas encore obligatoire, l'ASFC continue de collaborer avec ses clients pendant la période de déclaration volontaire afin de s'assurer qu'ils seront prêts lorsque les règlements d'application seront adoptés. Enfin, l'entrepôt de données du Manifeste électronique qui comprend les données sur les importations commerciales et les mainlevées est devenu opérationnel en 2013-2014. Fort de ces nouveaux outils, le Programme de ciblage compte maintenant sur des capacités d'analyse améliorées.

Dans le but de rehausser sa capacité à intervenir à l'égard des risques nouveaux et émergents, l'ASFC a aussi mis en œuvre une méthodologie améliorée de ciblage des voyageurs fondé sur des scénarios en 2013-2014. L'ASFC a collaboré avec ses principaux partenaires internationaux de confiance pour soutenir cette initiative. Elle a ainsi tissé des partenariats avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour concevoir des scénarios qui

permettront d'améliorer sa capacité à déceler les tendances en matière d'activités criminelles transnationales et de menaces à la sécurité nationale.

Sous-programme 1.1.3: Filtrage de sécurité

Description

Le Programme de filtrage de sécurité assume la responsabilité du filtrage des ressortissants étrangers cherchant à venir au Canada à titre de résidents permanents, de résidents temporaires (p. ex. visiteurs) ou de réfugiés, ou se trouvant déjà au Canada et cherchant à y demeurer à titre de résidents temporaires ou permanents, qu'un agent des visas de CIC à l'étranger ou au Canada dirige vers l'ASFC.

L'ASFC a la responsabilité de s'assurer de l'absence de préoccupations pour la sécurité par rapport à l'individu cherchant à entrer au Canada (p. ex. contre-terrorisme, contre-espionnage, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime organisé) et elle effectue un filtrage approfondi (p. ex. examen des bases de données de surveillance) pour fournir à CIC une recommandation sur l'admissibilité de l'individu. Ce programme a aussi la responsabilité de déterminer l'admissibilité des hauts diplomates postés à Ottawa pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences d'admissibilité de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les personnes qui pourraient poser des préoccupations pour la sécurité nationale sont jugées interdites de territoire au Canada.	Pourcentage de l'ensemble des recommandations négatives de l'ASFC relatives aux résidents permanents soumises à Citoyenneté et	95 %	S.O.**

**Les enquêtes pour la sécurité nationale englobent les cas visés par les articles 34, 35 ou 37 de la* Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.	Immigration Canada qui ont entraîné une décision d'interdiction de territoire. **Englobe les refus au titre d'autres articles de la* Loi *et des recours contre les décisions d'interdiction de territoire.*		
	Pourcentage de l'ensemble des recommandations négatives de l'ASFC relatives aux résidents temporaires soumises à Citoyenneté et Immigration Canada qui ont entraîné une décision d'interdiction de territoire. **Englobe les refus au titre d'autres articles de la* Loi *et des recours contre les décisions d'interdiction de territoire.*	95 %	S.O.**

**Ces indicateurs de rendement sont calculés différemment par l'ASFC et par CIC. Des discussions sont en cours avec CIC pour en venir à un consensus sur la façon d'atténuer les écarts relevés dans le système et s'entendre sur une méthode de calcul commune.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme de filtrage de sécurité de l'ASFC continue de travailler avec CIC pour les deux mesures de rendement mentionnées ci-dessus. Les résultats réels obtenus ne sont pas disponibles pour le moment en raison des différences qui existent entre les méthodes de calcul employées par les deux organisations. La production de rapports sur les résultats réels sur filtrage de sécurité des résidents temporaires débutera en 2014-2015. Des activités ont été entreprises dans le but d'établir une base de référence afin de mieux rendre compte du rendement relatif au filtrage de sécurité des résidents permanents.

Bien que l'information dont il est question ci-dessus ne soit pas disponible pour l'exercice 2013-2014, les responsables du programme ont continué à travailler avec leurs partenaires en matière de sécurité nationale et CIC afin de réduire grandement les délais de traitement des demandes de visas et de résidence permanente, tout en fournissant des avis éclairés à CIC. À titre d'exemple, la norme de service de 80 pour 100 visant le filtrage de sécurité des résidents temporaires a été atteinte dans le cadre du programme.

Programme 1.2 : Partenariats sûrs et fiables

Description

Dans le cadre du Programme des partenariats sûrs et fiables, l'ASFC travaille en étroite collaboration avec les clients, d'autres ministères et les partenaires internationaux responsables de la gestion des frontières afin d'améliorer la sécurité de la chaîne commerciale et des voyageurs tout en offrant des processus frontaliers rationalisés et efficaces aux voyageurs à faible risque autorisés au préalable. L'ASFC élabore et administre des programmes et des ententes de collaboration avec ses partenaires pour assurer le respect des normes internationales (p. ex. le Cadre de normes SAFE de l'Organisation mondiale des douanes) et pour promouvoir les pratiques exemplaires en matière de gestion frontalière mondiale. En augmentant la participation aux programmes des voyageurs et des négociants dignes de confiance, l'ASFC est en mesure d'améliorer sa capacité d'atténuer les risques à l'avance et de concentrer ses activités d'examen sur les voyageurs et les négociants à risque inconnu ou élevé.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
46 555 054	35 671 318	70 513 025	40 998 175**	5 326 857

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné aux pages 14 à 16, pour les harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence. Du montant mentionné, 10 millions de dollars sont liés à la réaffectation du financement pour les Services internes. En outre, les dépenses prévues révisées comprennent une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire et les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les éléments comme les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.

** Le montant des dépenses réelles est plus élevé que celui des dépenses prévues en raison de dépenses législatives plus élevées que prévu (2,3 millions de dollars) et de l'ajout des dépenses admissibles au chapitre de la rémunération (1 million de dollars).

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014 (révisé)*	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
380	491	111

*Le Programme a passé en revue le nombre d'ETP prévu pour 2013-2014 pour l'harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Capacité accrue de se concentrer sur les personnes et les marchandises à risque élevé aux points d'entrée.	Pourcentage d'augmentation du nombre de participants aux programmes de voyageurs fiables par rapport à l'exercice précédent.*	12 %	17,2 %
	Pourcentage d'augmentation du nombre de participants aux programmes de négociants fiables par rapport à l'exercice précédent.	8 %	2 %**
Réduction de l'incidence du traitement à la frontière des participants aux programmes des voyageurs et des négociants fiables.	Économies moyennes réalisées par l'industrie grâce à la participation aux programmes de négociants fiables.	6 millions de dollars	Économies pour l'industrie estimées à 6,4 millions de dollars
	Économies de temps moyennes réalisées par les participants à NEXUS aux points d'entrée terrestres (temps de traitement moyen dans les voies NEXUS comparativement aux voies conventionnelles).	30 secondes	31 secondes
	Économies moyennes de temps des négociants fiables aux points d'entrée.	À déterminer***	S.O.***

*Une augmentation des voyageurs fiables entraînera une diminution des voyageurs à risque élevé ou inconnu, ce qui permettra aux agents des services frontaliers de se concentrer davantage sur ce dernier groupe de voyageurs.
** L'objectif concernant le pourcentage d'augmentation du nombre de participants au programme de négociants fiables n'a pas été atteint, car les nouvelles adhésions ont été contrebalancées par l'abandon du programme par certaines entreprises. En outre, un examen de la base de données des négociants fiables a révélé que certaines entreprises ont de multiples adhésions. La correction de cette erreur entraîne une baisse globale du nombre de participants au programme par rapport à l'exercice précédent. On estime qu'en raison de la transformation touchant les programmes des négociants fiables selon le plan d'action *Par-delà la frontière*, nombre d'entreprises attendent l'élargissement de certains programmes et l'entrée en vigueur de nouveaux avantages avant d'adhérer aux programmes (p. ex. l'élargissement d'EXPRES et le portail des négociants fiables).

*** À l'heure actuelle, les systèmes ne permettent pas de déterminer les différences entre les temps de traitement dans les voies de la ligne d'inspection primaire des marchandises des participants au programme des négociants fiables par rapport aux autres négociants. Ce fait a été confirmé lors de la récente évaluation des programmes des négociants fiables, qui recommandait le réexamen des indicateurs de rendement utilisés dans le cadre des programmes des négociants fiables.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les objectifs du Programme des partenariats sûrs et fiables ont été atteints en 2013-2014. Celui-ci a rehaussé la capacité de se concentrer sur les personnes et les marchandises à risque élevé aux points d'entrée grâce à l'augmentation du nombre de participants aux programmes de voyageurs fiables. De plus, l'objectif de réduire l'incidence des formalités douanières sur les participants aux programmes des voyageurs et des négociants fiables a été atteint.

Des progrès ont été réalisés dans le cadre de plusieurs initiatives relatives au Programme des partenariats sûrs et fiables au cours de l'exercice 2013-2014, notamment :

- des discussions ont été lancées avec des pays étrangers afin d'établir des ententes sur les Programmes des voyageurs fiables avec le Canada et les États-Unis;
- les négociations dans le but de conclure un accord tripartite entre le Canada, les États-Unis et le Mexique se sont poursuivies;
- des efforts ont été déployés pour assurer l'implantation de l'identification par radiofréquence (IRF) pour le traitement des membres du programme NEXUS aux lignes de sécurité de l'ACSTA;
- des travaux ont été entrepris en vue de remplacer les postes de déclaration vieillissants pour les Programmes des voyageurs fiables dans les aéroports et de poursuivre l'accroissement du nombre de voies réservées aux membres du programme NEXUS dans le mode terrestre;
- les efforts ont été maintenus pour harmoniser le programme Partenaires en protection (PEP) du Canada avec le Partenariat entre les douanes et les entreprises contre le terrorisme des États-Unis (C-TPAT) pour en rehausser les avantages et accroître la participation;
- le travail d'harmonisation du Programme d'autocotisation des douanes (PAD) avec le programme d'autocotisation des importateurs des États-Unis a continué;
- la mise en œuvre de l'Initiative du guichet unique a été poursuivie;
- le cadre stratégique international de l'ASFC a été établi pour orienter les stratégies de mobilisation.

Sous-programme 1.2.1 : Voyageurs fiables

Description

Le Programme des voyageurs fiables vise à simplifier le processus de passage à la frontière des voyageurs à faible risque approuvés au préalable qui entrent au Canada. L'ASFC offre deux programmes aux voyageurs : NEXUS et CANPASS. Ces programmes rationalisent (accélèrent et simplifient) le passage à la frontière. NEXUS est une initiative conjointe avec le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis au sein des modes de transport aérien, terrestre et maritime, tandis que CANPASS est un programme canadien à l'intention des clients qui entrent au Canada par avion, au moyen d'aéronefs privés et d'appareils de sociétés ainsi que d'embarcations privées. Les deux programmes sont offerts aux citoyens et aux résidents permanents du Canada et des États-Unis et ils permettent aux participants de traverser plus rapidement la frontière lorsqu'ils voyagent à destination du Canada et, en ce qui concerne le programme NEXUS, à destination des États-Unis.

Les personnes demandant l'adhésion aux programmes doivent subir diverses évaluations (p. ex. un filtrage de sécurité, des entrevues et des évaluations des risques) propres au programme avant qu'on leur accorde l'adhésion. Les membres de NEXUS et CANPASS dans le mode aérien peuvent utiliser la technologie de reconnaissance de l'iris pour le traitement de leur passage aux aéroports désignés, et les membres de NEXUS peuvent utiliser le système d'identification par radiofréquence pour le traitement à des points d'entrée routiers désignés. Les membres de NEXUS ou des programmes CANPASS – Bateaux privés, CANPASS – Aéronefs d'entreprise ou CANPASS – Aéronefs privés entrant au Canada au moyen d'un aéronef privé, d'un appareil de société ou d'une embarcation privée doivent signaler leur arrivée à l'avance et soumettre leur déclaration au centre de déclaration par téléphone de l'ASFC.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Simplification et accélération du traitement à la frontière.	Pourcentage de renvois au hasard de participants à NEXUS. **Le taux de renvois au hasard des participants à NEXUS doit être inférieur au taux des voyageurs conventionnels.*	≤1 %	0,06 %
Conformité accrue des participants.	Pourcentage de participants aux programmes de voyageurs fiables examinés ayant été jugés en conformité avec la législation et la réglementation frontalières comparativement aux non-participants.	98 %	98,78 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Les résultats attendus des Programmes des voyageurs fiables ont été atteints en 2013-2014. Les résultats montrent que les participants au programme NEXUS ont profité d'un processus de passage à la frontière simplifié et accéléré tout en affichant un haut niveau de conformité avec la législation et la réglementation frontalières. De plus, de nombreux efforts ont été déployés pour améliorer et accroître les avantages des Programmes des voyageurs fiables.

Au cours de l'exercice 2013-2014, l'ASFC a entrepris des discussions avec des pays étrangers afin d'établir des ententes sur les Programmes des voyageurs fiables avec le Canada et les États-Unis. Les négociations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en vue de conclure un accord tripartite ont progressé, et un accord devrait être signé à la fin de 2014-2015.

En 2013-2014, l'ASFC a collaboré avec l'ACSTA pour mettre en œuvre l'IRF pour le traitement accéléré des participants au programme NEXUS dans les zones d'inspection de l'ACSTA avant l'embarquement. Les essais préliminaires de cette solution ont débuté en février 2013. Un projet pilote de six mois a été mené à un point de contrôle de l'ACSTA à l'aéroport international de Vancouver de la fin mars 2013 jusqu'au mois de septembre de la même année. Bien que la mise en place d'une solution biométrique dans les zones d'inspection de l'ACSTA ait d'abord été

envisagée, les résultats du projet pilote effectué en 2013 ont abouti au lancement du projet pilote d'identification par radiofréquence à l'aéroport d'Edmonton. En 2013-2014, l'ASFC a entrepris le remplacement des postes de déclaration vieillissants pour les voyageurs fiables dans les aéroports afin de respecter ses engagements envers les participants aux Programmes des voyageurs fiables et les partenaires internationaux, de même que ceux pris dans le cadre des initiatives du plan d'action *Par-delà la frontière*. Cette initiative implique de remplacer tant le logiciel que le matériel. Le travail à ce titre se poursuit et devrait être achevé à l'automne 2014.

Dans le mode terrestre, plus d'une vingtaine de points d'entrée comptent des voies réservées aux membres du programme NEXUS. L'ASFC a poursuivi ses efforts en 2013-2014 afin de créer des voies réservées à au moins trois nouveaux points d'entrée, soit au pont Queenston et au tunnel de Windsor en Ontario, ainsi qu'à Lacolle, au Québec. Deux nouvelles voies réservées aux participants au programme NEXUS ont été ajoutées en 2013-2014 à Pacific Highway, en Colombie-Britannique, et au pont Ambassador, en Ontario. De plus, en 2013-2014, un projet pilote mené au point d'entrée de Douglas dans le mode terrestre a entraîné une diminution considérable des temps d'attente. D'autres examens de bureau sont prévus en 2014-2015 pour appuyer ces constatations.

Sous-programme 1.2.2 : Négociants fiables

Description

Le Programme des négociants fiables simplifie nombre des exigences frontalières pour les participants à faible risque approuvés au préalable afin de permettre un traitement plus rapide et plus efficace des expéditions à la frontière. Les importateurs approuvés au titre du Programme d'autocotisation des douanes (PAD) bénéficient d'un processus de paiement et de comptabilité simplifié. Les membres du programme Partenaires en protection bénéficient d'une meilleure sécurité dans la chaîne d'approvisionnement ainsi que de taux d'examen inférieurs. De plus, les membres de ces programmes de négociants fiables ont l'option d'utiliser les couloirs du Programme d'expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) pour transporter des produits importés admissibles au Canada. Le Programme EXPRES est une initiative conjointe de l'ASFC et du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis.

Pour adhérer aux programmes des négociants fiables, les participants doivent subir une évaluation approfondie des risques. Une fois membres, les importateurs peuvent utiliser leurs propres systèmes et processus commerciaux pour transmettre les données commerciales à l'ASFC et pour payer les droits et taxes par l'intermédiaire de leurs propres institutions financières. Les importateurs membres du PAD peuvent en plus soumettre une demande pour

obtenir des avantages en matière de conformité commerciale qui procurent aux importateurs acceptés la flexibilité de complètement autoévaluer et vérifier les exigences les visant en matière de commerce et de rapports financiers.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Simplification et accélération du traitement à la frontière.	Pourcentage d'expéditions du PAD examinées à la frontière.	<0,5 %	0,18 %
	Pourcentage d'expéditions du PEP examinées à la frontière.	<0,9 %	0,72 %
Conformité accrue au sein des importations commerciales.	Pourcentage de participants au programme de négociants fiables en conformité avec les obligations de celui-ci.	À déterminer*	S.O.*

* Il est impossible de fournir un pourcentage cible et réel de participants au Programme des négociants fiables en conformité avec les obligations du programme. Comme il a été constaté lors de l'Évaluation des programmes des négociants fiables, la méthodologie sur laquelle repose cet indicateur doit encore être peaufinée. Cet indicateur fera l'objet d'une révision pour les versions futures du RPP et du RMR de l'ASFC.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les résultats attendus des Programmes des négociants fiables ont été atteints durant l'exercice 2013-2014. En effet, les résultats réels indiquent que le traitement à la frontière des participants se trouve simplifié et accéléré. De plus, de nombreux efforts ont été déployés pour améliorer et accroître les avantages de ces programmes.

En 2013-2014, le travail s'est poursuivi pour harmoniser le programme Partenaires en protection (PEP) du Canada avec le Partenariat entre les douanes et les entreprises contre le terrorisme des États-Unis (C-TPAT) afin d'accroître leurs avantages et d'augmenter la participation.

L'harmonisation des politiques et des procédures est achevée, et un processus de demande commun pour le PEP et le C-TPAT a été défini. La mise à l'essai du premier processus d'adhésion harmonisé a été entreprise, et un protocole d'entente (PE) visant à faciliter l'échange de renseignements est en voie d'achèvement.

De plus, l'ASFC a conçu en 2013-2014 un portail de communication inter-exploitable semblable à celui des États-Unis qui permettra aux participants au programme PEP de compter sur un guichet unique pour s'inscrire et gérer leur compte. Lorsque le PE aura été ratifié et que le portail aura été lancé, les participants au programme PEP jouiront d'une sécurité accrue au sein de la chaîne d'approvisionnement ainsi que de taux d'examen inférieurs. En outre, l'ASFC a achevé en 2013 un projet pilote au bureau d'entrée du pont Blue Water à Sarnia, en Ontario, qui permet aux participants au programme PEP d'utiliser les voies et les guérites du programme EXPRES pour acheminer des marchandises importées admissibles au Canada.

En 2013-2014, le travail d'harmonisation du PAD avec le Programme d'autocotisation des importateurs des États-Unis a continué. Pour ce faire, il a été nécessaire d'intégrer au PAD le programme Partenaires en matière d'observation de l'ASFC, qui permet aux importateurs d'évaluer eux-mêmes leur niveau de conformité. Le PAD simplifie plusieurs exigences frontalières visant les importations des participants à faible risque approuvés au préalable afin de permettre un traitement plus rapide et plus efficace des expéditions à la frontière. Le *Règlement sur la déclaration en détail des marchandises importées et le paiement des droits* a été modifié en 2013-2014 pour permettre aux importateurs non résidents des États-Unis de prendre part au PAD. En outre, l'autovérification de la conformité aux exigences des programmes commerciaux a été mise en œuvre. À l'heure actuelle, sept participants au PAD y prennent part.

Dans le cadre du plan d'action *Par-delà la frontière*, le Canada et les États-Unis ont convenu de fournir aux négociants commerciaux un guichet unique qui leur permettra de présenter par voie électronique tous les renseignements requis pour se conformer aux règlements douaniers et aux autres règlements gouvernementaux. En 2013-2014, l'ASFC a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative du guichet unique (IGU), qui permet aux négociants de lui transmettre électroniquement tous les renseignements relatifs aux importations. Plusieurs séances d'information ont eu lieu pour garantir l'engagement des importateurs, des négociants et d'autres intervenants dans le cadre de la conception et de l'élaboration de l'initiative. L'ASFC a aussi produit la plateforme d'intégration des partenaires de l'IGU en convertissant les données nécessaires et les processus décisionnels relatifs à la frontière en format électronique pour la majorité des ministères et des organismes fédéraux participants. L'intégration devrait être achevée d'ici décembre 2014.

En plus des efforts déployés en partenariat avec les autorités américaines, l'ASFC a élaboré en 2013-2014 un cadre stratégique international pour orienter les stratégies de mobilisation qui renforceront ses relations avec des partenaires internationaux clés de manière à promouvoir la facilitation et la sécurité des échanges commerciaux par l'harmonisation, l'actualisation et l'amélioration des services frontaliers. De plus, plusieurs stratégies de mobilisation plus ciblées (y compris les stratégies de l'Asie-Pacifique et de l'Afrique, du Moyen-Orient) ont été lancées et devraient être achevées en 2014.

Programme 1.3 : Détermination de l'admissibilité

Description

À travers l'activité de Programme de détermination de l'admissibilité, l'ASFC élabore, maintient et administre les politiques, les règlements, les procédures et les partenariats grâce auxquels les agents des services frontaliers sont en mesure d'intercepter les personnes et les marchandises inadmissibles au Canada, et de procéder, conformément aux normes établies, au traitement des personnes et des biens marchandises admissibles en voie d'entrer au Canada. De plus, l'ASFC développe, maintient et administre des politiques, des règlements, des procédures et des partenariats pour contrôler les exportations des marchandises à partir du Canada.

Dans le cadre du traitement de la filière des voyageurs, les agents des services frontaliers interrogent les personnes à leur arrivée pour déterminer si ces personnes, ainsi que leurs marchandises personnelles, satisfont aux exigences des lois et des règlements applicables pour entrer au Canada. Les agents des services frontaliers décident ensuite s'ils doivent accorder l'entrée au pays à ces personnes ou les diriger vers un traitement plus poussé (p. ex. paiement de droits et taxes, délivrance d'un document) ou un examen physique.

Dans le cadre du traitement de la filière commerciale, les transporteurs et les importateurs doivent fournir des renseignements à l'ASFC à leur arrivée au Canada ou avant. Les agents des services frontaliers examinent l'état des décisions préalables à l'arrivée ou la documentation d'accompagnement fournie pour déterminer si les marchandises satisfont aux exigences des lois et des règlements applicables pour entrer au Canada. Suivant cette détermination, l'agent des services frontaliers peut exiger que les marchandises soient soumises à un traitement plus poussé ou encoure à un examen ou à une analyse scientifique ou technique. Une fois l'examen approfondi des marchandises terminé, les marchandises visées peuvent être saisies et des sanctions peuvent être imposées.

Avec quelques exceptions, toutes les marchandises exportées du Canada doivent être déclarées par un document écrit à l'ASFC.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
630 828 800	761 596 833	760 616 669	816 408 043**	54 811 210

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné aux pages 14 à 16, pour les harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence. Du montant mentionné, 157 millions de dollars sont

liés à la réaffectation du financement pour les Services internes. En outre, les dépenses prévues révisées comprennent une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire et les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les éléments comme les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.
** Le montant des dépenses réelles est plus élevé que celui des dépenses prévues en raison de dépenses en heures supplémentaires plus élevées que prévu, de dépenses législatives plus élevées que prévu (14,4 millions de dollars), l'ajout des dépenses admissibles au chapitre de la rémunération (18,6 millions de dollars) et la signature de la convention collective des FB au cours de l'exercice de 2013-2014, ce qui a engendré le paiement imprévu de salaires rétroactifs.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014 (révisé)*	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
7 340	7 005**	(335)

*Le Programme a passé en revue le nombre d'ETP prévu pour 2013-2014 pour l'harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence.
**Voir l'explication derrière l'écart sous le tableau des « ressources financières budgétaires » ci-dessus.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les personnes interdites de territoire non admissibles au Canada sont interceptées aux points d'entrée.	Pourcentage de personnes examinées qui se voient refuser l'entrée.	2,5 %	2,97 %
Les marchandises qui ne sont pas conformes aux lois appliquées par l'ASFC sont interceptées aux points d'entrée.	Pourcentage de personnes examinées trouvées en possession de marchandises non conformes aux lois appliquées par l'ASFC.	1,4 %	1,3 %
	Pourcentage de marchandises commerciales importées examinées entraînant une mesure d'exécution de la loi dans les modes d'importation maritime, routier, aérien et ferroviaire.	2,5 %	3,17 %

Les personnes et les marchandises légitimes entrant au Canada à un point d'entrée terrestre sont traitées conformément aux normes de service établies.	Pourcentage de personnes atteignant la guérite d'inspection primaire dans le délai prévu par la norme de service (10 minutes les jours de semaine; 20 minutes les fins de semaine et les jours fériés).	95 %	94,6 %
	Pourcentage de marchandises atteignant la guérite d'inspection primaire dans le délai prévu par la norme de service (10 minutes les jours de semaine; 20 minutes les fins de semaine et les jours fériés).	95 %	98,3 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Comme en font état les résultats sur le rendement, les résultats attendus du Programme de détermination de l'admissibilité ont été atteints en 2013-2014. En effet, ses objectifs de rendement ont été réalisés ou dépassés, ce qui met en lumière sa capacité à faciliter l'interception des personnes interdites de territoire et des marchandises non admissibles au Canada, ainsi que le passage à la frontière des personnes et des marchandises légitimes conformément aux normes de service établies.

Des progrès importants ont été réalisés dans le cadre du programme, notamment les suivants :

- l'initiative sur les entrées et les sorties a été étendue à tous les points d'entrée terrestres automatisés communs;
- des plans d'action ont été établis de concert avec le U.S. CBP pour la mise à niveau des infrastructures physiques dans les points d'entrée petits et éloignés;
- la technologie de mesure des temps d'attente a été améliorée;
- les bornes du Contrôle frontalier automatisé ont été mises à niveau;
- de l'équipement nouveau et amélioré a été déployé.

En outre, une demande de proposition pour l'achat de la technologie d'IRF qui permet de lire à distance les documents de voyage à puce IRF dans les modes terrestre, maritime et ferroviaire a été lancée en janvier 2014 et a pris fin en mars de la même année. Lorsque cette technologie aura été déployée, elle permettra d'obtenir de manière sécuritaire les renseignements sur les

voyageurs et de maximiser les interactions en personne avec eux. Elle devrait aussi réduire les temps de traitement des voyageurs pour ceux munis de documents de voyage à puce IRF. La mise en œuvre de la technologie d'IRF devrait débuter dans certains points d'entrée à l'hiver 2015.

Sous-programme 1.3.1 : Mode routier

Description

Le Programme des points d'entrée routiers repère et intercepte les personnes et les marchandises inadmissibles au Canada qui cherchent à entrer à l'un des 117 points d'entrée terrestres désignés tout en assurant le traitement des personnes et des marchandises admissibles conformément aux normes de service établies. Les agents des services frontaliers interrogent les personnes et les chauffeurs des transporteurs commerciaux, puis prennent la décision de permettre l'entrée d'une personne ou d'un envoi ou de les diriger vers un traitement plus poussé (p. ex. paiement de droits et de taxes, délivrance d'un document) ou un examen (fouille physique d'un véhicule, enquête plus poussée d'admissibilité).

Dans le cadre du traitement de la filière commerciale, les importateurs doivent déclarer leurs marchandises tandis que les transporteurs et les exportateurs doivent en faire rapport.

Les examens peuvent être effectués au moyen d'outils spécialisés (p. ex. système d'inspection des véhicules et du fret par imagerie gamma [VACIS], détecteurs ioniques et chiens détecteurs) et peuvent comporter un déchargement complet ou partiel des marchandises pour la détection de marchandises interdites ou restreintes (p. ex. narcotiques ou armes). Dans les situations où des personnes ou des marchandises sont jugées non conformes aux lois ou aux règlements applicables pourraient entraîner l'imposition d'une amende, une saisie ou un refus de l'entrée au Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les personnes interdites de territoire au Canada sont interceptées aux points d'entrée.	Pourcentage de personnes examinées qui se voient refuser l'entrée aux points d'entrée routiers. Englobe les personnes examinées dans le mode ferroviaire.	3,75 %	3,1 %*
Les marchandises qui ne sont pas conformes aux lois appliquées par l'ASFC sont interceptées aux points d'entrée routiers.	Pourcentage de personnes examinées aux points d'entrée routiers qui étaient en possession de marchandises non conformes aux lois appliquées par l'ASFC.	1,3 %	1,3 %
	Pourcentage de marchandises commerciales importées examinées entraînant une mesure d'exécution de la loi dans le mode routier.	0,5 %	1,28 %

* La différence entre l'objectif et le résultat réel pour cet indicateur de rendement peut être attribuable à la baisse constante des demandes d'asile depuis la réforme du système d'octroi de l'asile ainsi que le déploiement à plus grande échelle du système des entrées-sorties à la frontière terrestre qui aide à identifier les personnes interdites de territoire, ce qui a un effet dissuasif.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les résultats attendus du Programme des points d'entrée routiers ont été atteints au cours de l'exercice 2013-2014. Le pourcentage cible de marchandises commerciales examinées ayant abouti à une mesure d'exécution de la loi dans le mode routier a même été dépassé. De plus, des progrès ont été réalisés dans le cadre de plusieurs initiatives prioritaires de ce programme.

Le Canada et les États-Unis se sont engagés dans le cadre du plan d'action *Par-delà la frontière* à mettre en place un système coordonné de données sur les entrées et les sorties aux postes frontaliers terrestres communs, y compris un système facilitant l'échange de renseignements, afin de comparer les données sur l'arrivée du voyageur dans un pays avec celles sur le départ de l'autre pays.

Après avoir achevé avec succès un projet pilote en 2012-2013 avec les autorités américaines à quatre points d'entrée situés en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington, ainsi qu'en Ontario et dans l'État de New York, l'ASFC a étendu l'initiative sur les entrées et les sorties en 2013-2014 à tous les points d'entrée terrestres automatisés communs pour les citoyens de pays tiers, les résidents permanents du Canada ne détenant pas la citoyenneté américaine, et ceux des États-Unis qui ne sont pas citoyens canadiens. Les résultats en matière d'application de la loi obtenus à ce jour confirment l'utilité potentielle des données sur les entrées et les sorties pour identifier les individus qui pourraient avoir quitté le pays alors qu'ils faisaient l'objet d'un mandat de l'immigration, ainsi que ceux qui pourraient être visés par une mesure de renvoi ou encore par un avis de surveillance en vigueur aux fins de protection de la sécurité nationale. Cette initiative permet également la reconnaissance des constantes, des tendances et des anomalies de données qui étaient inconnues jusqu'alors. La disponibilité des données sur les entrées et les sorties a entraîné l'annulation de mandats et l'établissement de nouvelles priorités pour l'exécution des mesures de renvoi.

En 2013-2014, le Canada et les États-Unis ont continué à travailler de concert à des plans d'action communs pour la mise à niveau des infrastructures matérielles dans les bureaux d'entrée petits et éloignés. Les efforts se sont centrés sur la formulation de recommandations résultant d'un consensus relatives à l'harmonisation des heures d'ouverture, ce qui aidera l'ASFC et le U.S. CBP à fournir de meilleurs services frontaliers dans les petites collectivités. L'ASFC a aussi travaillé sur des plans d'investissement en infrastructures et de développement de technologies afin de soutenir la mise en œuvre du projet pilote de traitement à distance des voyageurs en 2015.

Enfin, la technologie de mesure des temps d'attente qui fournit des données de façon automatisée et en temps réel a été développée à titre d'essai en 2013-2014. Elle est actuellement mise à l'essai afin de relever et de résoudre les problèmes avant son déploiement dans les sept points d'entrée prévus dans le plan d'action *Par-delà la frontière*.

Sous-programme 1.3.2 : Mode aérien

Description

Le Programme des points d'entrée aériens vise le repérage et l'interception des personnes et des marchandises inadmissibles au Canada qui cherchent à entrer au pays dans des aéroports désignés tout en assurant le traitement des personnes et des marchandises admissibles conformément aux normes de service établies.

Les agents des services frontaliers tiennent des entrevues auprès des personnes souhaitant entrer au Canada, au moment de leur arrivée, à l'aide des renseignements électroniques d'évaluation des risques soumis préalablement à l'arrivée par les transporteurs aériens. Les agents de l'ASFC décident d'admettre l'intéressé ou de le diriger vers un traitement plus poussé (p. ex. paiement de droits et taxes, délivrance d'un document) ou un examen.

L'arrivée d'avions privés et commerciaux doit être déclarée au Centre de déclaration par téléphone et plusieurs vérifications sont conduites par le système de rapport téléphonique. Les agents des services frontaliers décident d'admettre les individus ou de les référer à un traitement plus approfondi ou un examen.

Dans le cadre du traitement de la filière commerciale, les transporteurs et les importateurs doivent fournir des renseignements à l'ASFC à leur arrivée au Canada ou avant. Les agents des services frontaliers examinent l'état des décisions préalables à l'arrivée ou la documentation d'accompagnement fournie pour déterminer si les marchandises satisfont aux exigences des lois et règlements applicables pour entrer au Canada. Suivant cette détermination, l'agent des services frontaliers peut exiger que les marchandises soient soumises à un traitement plus poussé ou encore à un examen ou à une analyse scientifique ou technique. Une fois l'examen approfondi des marchandises terminé, les marchandises visées peuvent être saisies et des sanctions peuvent être imposées.

Les agents des services frontaliers peuvent bénéficier au cours de leurs examens de l'aide d'outils de détection comme des chiens détecteurs et des détecteurs ioniques. Les situations où des personnes ou des marchandises sont jugées non conformes aux lois ou aux règlements applicables pourraient entraîner l'imposition d'une amende, une saisie ou un refus de l'entrée au Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les personnes interdites de territoire au Canada sont interceptées aux points d'entrée aériens.	Pourcentage de personnes examinées qui se voient refuser l'entrée aux points d'entrée aériens.	2,7 %	2,7 %
Les marchandises qui ne sont pas conformes aux lois appliquées par l'ASFC sont interceptées aux points d'entrée aériens.	Pourcentage de personnes examinées aux points d'entrée aériens qui étaient en possession de marchandises non conformes aux lois appliquées par l'ASFC.	1,6 %*	1,3 %
	Pourcentage de marchandises commerciales importées examinées entraînant une mesure d'exécution de la loi dans le mode aérien.	5 %	6,26 %

*Cet objectif a été établi en 2012-2013 en fonction de données historiques provenant d'un seul système de rapports interne. Des problèmes d'intégrité des données actuelles en matière d'application de la loi ont été relevés en 2013-2014. Par conséquent, l'objectif sera révisé et modifié en 2014-2015.

Analyse du rendement et leçons retenues

La plupart des résultats attendus du Programme des points d'entrée aériens ont été atteints en 2013-2014. Deux de ses objectifs de rendement ont été réalisés, ce qui démontre sa capacité à faciliter l'interception des personnes interdites de territoire et des marchandises non admissibles au Canada aux points d'entrée aériens.

Au cours de l'exercice 2013-2014, l'ASFC a entrepris d'améliorer la technologie des bornes du contrôle frontalier automatisé afin de renforcer la sécurité et de stabiliser le système pour assurer sa soutenabilité à long terme. Elle a aussi continué à élargir l'utilisation des bornes libre-service dans les aéroports internationaux accueillant un grand nombre de voyageurs. À l'automne 2013, il a été décidé de déployer des bornes du contrôle frontalier automatisé à l'aéroport international de Calgary après la mise en œuvre des mises à niveau de la solution technologique dans les installations existantes. Le calendrier d'implantation des bornes sera établi en collaboration avec la direction de l'aéroport international de Calgary.

Alors qu'elle était prévue en 2013-2014, la mise en œuvre du programme d'information sur les sorties dans le mode aérien a été reportée à l'automne 2015. Ce programme ressemblera au

système des États-Unis, qui oblige les transporteurs aériens à transmettre de l'information sur le manifeste des passagers des vols internationaux en partance. Ce programme a été retardé afin de l'harmoniser et de l'intégrer avec l'initiative sur l'information préalable sur les voyageurs interactive (IPVI). Ainsi, l'ASFC sera à même d'effectuer un contrôle préalable de tous les passagers aériens avant le décollage au Canada à la suite d'une analyse exhaustive au moyen d'une approche centrée sur le transporteur aérien. Il sera ainsi possible de rehausser l'efficience en ce qui concerne les systèmes, le programme, la sensibilisation, l'échéancier et la mise à l'essai auprès des transporteurs aériens et, par extension, de minimiser le fardeau pour l'industrie aérienne.

Sous-programme 1.3.3 : Mode ferroviaire

Description

Le Programme des points d'entrée ferroviaires vise le repérage et l'interception des personnes et des marchandises inadmissibles au Canada qui cherchent à entrer au pays à un point d'entrée ferroviaire ou dans une cour de triage tout en assurant le traitement des personnes et des marchandises admissibles conformément aux normes de service établies.

Les transporteurs ferroviaires doivent faire part de l'information concernant les trains, les passagers ou les marchandises à l'ASFC au moment de leur arrivée au Canada ou avant celle-ci. Les agents des services frontaliers peuvent tenir des entrevues à bord des trains auprès des voyageurs souhaitant entrer au Canada au moment de leur arrivée à la frontière pour déterminer leur admissibilité ou les diriger vers un traitement plus poussé (p. ex. paiement de droits et taxes, délivrance d'un document) ou un examen (p. ex., fouille des bagages, enquête plus poussée sur l'admissibilité).

Dans le cadre du traitement de la circulation commerciale, les agents des services frontaliers examinent l'information électronique que leur soumettent le transporteur ferroviaire et l'importateur ou l'exportateur, et décident s'il y a lieu de libérer les marchandises ou de les diriger vers un examen plus poussé dans la cour de triage.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les marchandises qui ne sont pas conformes aux lois appliquées par l'ASFC sont interceptées aux points d'entrée ferroviaires.	Pourcentage de personnes examinées aux points d'entrée ferroviaires qui étaient en possession de marchandises non conformes aux lois appliquées par l'ASFC.	1 %	1,1 %
	Pourcentage de marchandises commerciales examinées entraînant une mesure d'exécution de la loi dans le mode ferroviaire.	2,5 %	5,1 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Les résultats attendus du Programme des points d'entrée ferroviaires ont été dépassés durant l'exercice 2013-2014, ce qui démontre sa capacité à faciliter l'interception des marchandises non conformes à la législation aux points d'entrée ferroviaires.

En 2013-2014, le Canada et les États-Unis ont entrepris des travaux exploratoires afin d'évaluer la faisabilité d'étendre le programme des entrées-sorties au mode ferroviaire. Des consultations sont en cours afin de faire connaître les processus existants et de cerner toute incidence, exigence et considération opérationnelle en vue d'étayer une décision définitive. De plus, un projet pilote de technologie d'inviolabilité a été lancé pour protéger le fret tandis qu'il est en transit vers le pays de destination.

Sous-programme 1.3.4 : Mode maritime

Description

Le Programme des points d'entrée maritimes vise le repérage et l'interception des personnes et des marchandises inadmissibles au Canada cherchant à entrer à un point d'entrée maritime tout

en assurant le traitement des personnes et des marchandises admissibles conformément aux normes de service établies.

Avant l'arrivée du flux de voyageurs, les agents des services frontaliers reçoivent des renseignements concernant les passagers et les membres d'équipage à bord des navires de croisière, des traversiers, des bateaux d'excursion et des petits bateaux privés faisant partie du programme de voyageurs dignes de confiance, ainsi que des navires commerciaux. Dans les bureaux de gros navires de croisière et dans certaines gares maritimes, les passagers sont traités selon la ligne d'inspection primaire intégrée. En ce qui concerne les bateaux privés passant par le Centre de déclaration par téléphone, diverses vérifications sont effectuées au moyen du système de déclaration par téléphone. Les agents des services frontaliers prennent la décision d'admettre des personnes ou de les envoyer à un traitement ou examen plus approfondi.

Dans le cadre de la filière du secteur commerciale, les importateurs doivent déclarer leurs marchandises. Les transporteurs maritimes et les exportateurs doivent soumettre des renseignements électroniques préalables pour les importations, et ils ont l'option pour les exportations. Les agents des services frontaliers effectuent leur examen à l'aide de divers outils de détection, comme un véhicule téléguidé et le Système d'inspection des véhicules et du fret. L'Agence numérise cent pour cent des conteneurs navals dans les grands ports au moyen de portails de balayage aux rayons gamma pour détecter la présence de matières radiologiques. Les personnes et les marchandises jugées non conformes aux lois ou aux règlements pertinents peuvent faire l'objet d'une mesure coercitive comme une amende, une saisie ou le refus de l'entrée au Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les personnes interdites de territoire au Canada sont interceptées aux points d'entrée	Pourcentage de personnes examinées qui se voient refuser l'entrée aux points	1,3 %	1,9 %

maritimes.	d'entrée maritimes.		
Les marchandises qui ne sont pas conformes aux lois appliquées par l'ASFC sont interceptées aux points d'entrée maritimes.	Pourcentage de personnes examinées aux points d'entrée maritimes qui étaient en possession de marchandises non conformes aux lois appliquées par l'ASFC.	1,6 %	3,3 %
	Pourcentage de marchandises commerciales importées examinées au premier point d'arrivée au pays entraînant une mesure d'exécution de la loi dans le mode maritime.	5 %	6,25 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Les objectifs liés aux indicateurs de rendement du Programme des points d'entrée maritimes ont été dépassés, alors que les résultats attendus quant à l'interception des personnes interdites de territoire et des marchandises non admissibles au Canada aux points d'entrée maritimes ont été réalisés.

De plus, 117 pièces d'équipement de contrôle ont été acquises et mises en place en 2013-2014, dont plusieurs étaient destinées aux opérations maritimes. Celles-ci comprennent des équipements de détection de traces, des détecteurs de rayonnement montés sur véhicules, des systèmes d'imagerie à grande échelle et des systèmes de radioscopie. Ces outils nouveaux et améliorés sont employés pour faciliter l'examen et le contrôle des expéditions commerciales. En outre, tout comme pour le mode ferroviaire, le Canada et les États-Unis ont entrepris en 2013-2014 des travaux exploratoires afin d'évaluer la faisabilité d'étendre le programme des entrées-sorties au mode maritime.

Sous-programme 1.3.5 : Points d'entrée postaux

Description

Le Programme d'importation par la poste identifie et intercepte les envois postaux internationaux d'une valeur inférieure à 2 500 $CAN ou plus qui sont inadmissibles au Canada tout en assurant

le traitement des envois postaux admissibles conformément aux normes de service établies, ainsi que la fixation et la perception des droits et taxes applicables. Les envois postaux évalués à 2 500 $CAN ou plus sont traités dans la filière commerciale ordinaire.

Le Programme d'importation par la poste assure le service dans trois centres de courrier de l'ASFC au Canada. Les agents des services frontaliers effectuent une inspection des envois postaux internationaux pour déterminer si un traitement plus poussé (p. ex. fixation et paiement des droits et taxes) ou un examen s'avèrent nécessaires. Les envois postaux n'exigeant pas d'intervention de l'ASFC sont libérés à la Société canadienne des postes en vue de leur livraison.

Les agents des services frontaliers peuvent utiliser des outils de détection tel que rayon X et des chiens détecteurs pour effectuer leurs examens. Les articles postaux jugés non conformes aux lois ou règlements applicables peuvent être saisis au nom d'une autre organisation gouvernementale. Lorsque des articles sont jugés inadmissibles, ils sont saisis et retenus indéfiniment. L'importateur est avisé de ses droits d'appel et la Société canadienne des postes est avisée que l'article a été retiré du courrier en circulation. Tous les autres articles jugés admissibles sont, après examen, remis à la Société canadienne des postes en vue de leur livraison.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le courrier non conforme aux lois appliquées par l'ASFC est intercepté dans un centre postal.	Pourcentage d'articles postaux internationaux examinés qui sont saisis.	3 %	1,94 %*

*En raison de la volatilité et de la variation saisonnière des volumes postaux, l'objectif de 3 pour 100 n'a pas été atteint. La modernisation des opérations postales et les questions sur le traitement du courrier qui en découlent peuvent expliquer la diminution des mesures de saisie. La modernisation du Programme d'importation par la poste comprend des améliorations pour les opérations et la mise en œuvre en ce qui a trait aux systèmes de TI et au traitement des volumes.

Analyse du rendement et leçons retenues

Malgré le fait que l'objectif de rendement relatif aux saisies d'articles postaux internationaux examinés n'ait pas été atteint, des progrès ont été réalisés dans le cadre du Programme d'importation par la poste dans le but de rehausser la capacité de l'ASFC d'intercepter le courrier non conforme aux lois qu'elle applique. Ces efforts comprennent les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative de modernisation des opérations postales et la mise en œuvre d'une nouvelle technologie de détection.

La modernisation des opérations postales améliore la capacité de l'ASFC à détecter et à contrer les menaces postales et à harmoniser ses processus avec l'orientation que prendra la Société canadienne des postes. En 2013-2014, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de l'Initiative de modernisation des opérations postales à Vancouver. Des postes de travail intégrés qui améliorent les processus de manipulation du courrier et réduisent le traitement manuel ont été conçus. De plus, les nouvelles applications qui tirent parti des données préalables à l'arrivée et sont introduites dans les voies postales ont été développées en vue d'aider l'ASFC à exécuter plusieurs fonctions. Elles comprennent la réception et le stockage de données électroniques de haut niveau sur les expéditions postales; les activités de ciblage et d'évaluation des risques avant l'arrivée; l'automatisation de l'évaluation des droits et des taxes; les communications avec Postes Canada concernant les décisions d'acheminement; la capacité des agents des services frontaliers à accéder à des décisions relatives au renvoi et aux évaluations à chaque point du processus opérationnel; de même que la consignation et le stockage de tous les résultats d'examen et décisions de l'ASFC.

Enfin, une nouvelle technologie de détection a été adoptée et intégrée aux systèmes mécaniques et de technologie de l'information afin de permettre le rapprochement d'images à distance et la traçabilité.

Sous-programme 1.3.6 : Expéditions de faible valeur par service de messagerie

Description

Le Programme des messageries d'expéditions de faible valeur (EFV) repère et intercepte les importations par service de messagerie qui sont inadmissibles au Canada. Les importations qui sont effectuées par des services de messagerie approuvés sont acheminées dans des entrepôts d'attente désignés. Cela permet un processus simplifié de déclaration, de mainlevée et de comptabilité de la majorité des importations par service de messagerie d'une valeur de moins de

2 500 $CAN. Les envois postaux évalués à 2 500 $CAN ou plus sont retirés du programme et traités dans la filière commerciale ordinaire.

Pour participer au Programme EFV par service de messagerie, une entreprise de messagerie doit obtenir une approbation au préalable de l'ASFC. Avant l'arrivée d'une expédition par service de messagerie, l'ASFC examine les renseignements électroniques soumis par le service de messagerie pour déterminer si les marchandises satisfont aux exigences du programme et aux lois applicables ou si un examen s'avère nécessaire. Dans ce dernier cas, l'article sera soumis à son arrivée à un agent des services frontaliers. Les agents peuvent utiliser des outils de détection comme le ciblage et des chiens détecteurs dans leurs examens. Les marchandises jugées non conformes aux lois ou règlements applicables peuvent donner lieu à l'imposition d'une amende ou faire l'objet d'une saisie.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les expéditions par messageries non conformes aux lois appliquées par l'ASFC sont interceptées.	Pourcentage d'expéditions par messageries examinées qui sont saisies.	0,25 %	0,19 %*

* L'objectif de 0,25 pour 100 a été atteint par le passé. Au cours de 2013-2014, un moins grand nombre de saisies ont été réalisées, ce qui pourrait indiquer une amélioration globale de la conformité des envois examinés.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le résultat attendu du Programme des expéditions de faible valeur par service de messagerie par rapport au nombre d'expéditions par messageries examinées qui sont saisies n'a pas tout à fait été atteint. La hausse importante du volume d'importations aurait pu faire diminuer le nombre de mesures de saisie. Le passage du seuil de déclaration de 1 600 $ à 2 500 $ en janvier 2013 a entraîné une hausse des expéditions à traiter de l'ordre de trois millions. Bien que ce changement soit entré en vigueur au cours de l'exercice précédent, les entreprises de services de messagerie

n'ont pas mis en œuvre cette mesure au même moment. De plus, des progrès ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative de modernisation des opérations postales du programme, qui vise à faciliter les échanges commerciaux tout en garantissant la sécurité des Canadiens.

En 2013-2014, l'ASFC a passé en revue les directives de mainlevée immédiate de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et a proposé des modifications qui ont été acceptées. Cette initiative faisait partie de la modernisation du Programme des expéditions de faible valeur par service de messagerie. Les recommandations de modification des directives de l'OMD visaient à tenir compte davantage du Programme des expéditions de faible valeur par service de messagerie en vigueur au pays et du fait que le Canada continue de respecter, voire de dépasser, les exigences contenues dans ces directives. De plus, la modernisation du Programme des expéditions de faible valeur par service de messagerie repose sur les principes promus par l'OMD, notamment sur l'exigence imposée aux participants de maintenir un fort niveau de contrôle sur les expéditions par le recours à la sécurité interne, à la logistique et à la technologie de suivi depuis la collecte jusqu'à la livraison.

De plus, en 2013-2014, l'ASFC a continué de collaborer avec ses homologues américains pour veiller à ce que ses normes cadrent mieux avec celles des États-Unis. Les seuils des expéditions considérées comme de faible valeur du Canada et des États-Unis ont été harmonisés. La modernisation du Programme des expéditions de faible valeur par service de messagerie est bien avancée, ce qui permettra de mieux harmoniser les pratiques exemplaires.

Programme 1.4 : Enquêtes criminelles

Description

Dans le cadre du Programme des enquêtes criminelles, l'ASFC vise à assurer l'intégrité de la législation frontalière. De plus, il contribue à la sécurité publique et à la sécurité économique du Canada en permettant de mener des enquêtes et de poursuivre les voyageurs, les importateurs, les exportateurs et toute autre personne ayant commis des infractions à la législation frontalière du Canada.

Les enquêteurs de l'ASFC étudient les infractions potentielles à la législation frontalière et recueillent des preuves au moyen de diverses techniques d'enquête, notamment des mandats de perquisition et des ordonnances de communication. Les infractions dont il est question sont liées notamment à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, à diverses lois régissant les aliments, les végétaux et les animaux, ainsi qu'à toute autre loi frontalière. De concert avec le Service des poursuites pénales du Canada, l'ASFC poursuit les personnes ou les entreprises qui enfreignent les lois frontalières du Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
23 619 993	18 455 867	26 188 466	31 415 641**	12 959 774

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné aux pages 14 à 16, pour les harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence. Du montant mentionné, 3 millions de dollars sont liés à la réaffectation du financement pour les Services internes. En outre, les dépenses prévues révisées comprennent une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire et les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les éléments comme les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.

** Le montant des dépenses réelles est plus élevé que celui des dépenses prévues en raison de dépenses législatives plus élevées que prévu (1,7 million de dollars), l'ajout des dépenses admissibles au chapitre de la rémunération (0,8 million de dollars) et la signature de la convention collective des FB au cours de l'exercice de 2013-2014, ce qui a engendré le paiement imprévu de salaires rétroactifs. En outre, l'Agence a réaffecté certains fonds d'autres programmes pendant l'année pour traiter ses priorités.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014 (révisé)*	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
222	298**	76

*Le Programme a passé en revue le nombre d'ETP prévu pour 2013-2014 pour l'harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence.
**Voir l'explication derrière l'écart sous le tableau des « ressources financières budgétaires » ci-dessus.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le ministère public accepte les renvois en vue de poursuites préparés par l'ASFC.	Pourcentage de renvois en vue de poursuite acceptés par le ministère public.	95 %	99 %
Renvois des programmes de l'ASFC (Renseignement, Points d'entrée, Exécution de la loi dans les bureaux intérieurs, Vérification de l'observation, etc.) dirigés vers les Enquêtes entraînant l'ouverture d'un dossier.	Pourcentage de renvois de programmes de l'ASFC (Renseignement, Points d'entrée, Exécution de la loi dans les bureaux intérieurs, Vérification de l'observation, etc.) vers les Enquêtes criminelles qui entraînent l'ouverture d'un dossier.	55 %	32 %*

*Il a été constaté que la qualité des renvois reçus par le Programme des enquêtes criminelles des différents secteurs de l'ASFC variait grandement. Une politique sur les renvois a été élaborée pour augmenter leur qualité à l'avenir.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le résultat attendu du Programme des enquêtes criminelles relativement à l'acceptation par le ministère public des renvois en vue de poursuites préparés par l'ASFC a été atteint. Malgré le fait que les résultats au chapitre de la qualité des renvois aux fins d'enquête se situent en deçà du niveau de rendement attendu, des progrès importants ont été réalisés dans le cadre d'un éventail d'initiatives complémentaires à ce programme. Par exemple, un projet de politique sur les renvois a été élaboré pour augmenter la qualité des renvois qui sera mis en œuvre à l'automne 2014-2015. De plus, une évaluation du Programme des enquêtes criminelles menée en 2013-2014 a permis de déceler des lacunes dans les mesures et les indicateurs de rendement du programme qui donneraient un meilleur aperçu de la mesure dans laquelle le programme atteint ses objectifs.

En 2013-2014, l'ASFC a continué de concentrer ses efforts sur les dossiers d'enquête plus complexes pour garantir des renvois au ministère public opportuns, uniformes, axés sur les résultats, susceptibles de suivis et conformes aux priorités de l'ASFC en matière d'exécution de la loi et de renseignement. En raison des efforts déployés relativement aux cas de fraude en matière d'immigration, d'importation et d'exportation, le taux de condamnation dans le cadre de dossiers complexes au titre de la LIPR et de la *Loi sur les douanes* a atteint 96 pour 100 en 2013-2014, ce qui dépasse l'objectif de 85 pour 100. En 2013-2014, 275 dossiers complexes ont été ouverts dans le cadre du Programme des enquêtes criminelles, soit moins que les 313 de 2012-2013. Cette baisse est largement attribuable au grand nombre de poursuites entamées au niveau des bureaux lors du Projet des armes à feu.

Le Projet des armes à feu, mis en œuvre en 2013-2014, comprend un intérêt accru à l'égard des produits de renseignement relatifs aux armes à feu (tant tactiques que stratégiques); un échange accru de renseignements avec d'autres organismes et au sein même de l'ASFC; le recours immédiat aux enquêteurs criminels de l'ASFC lors de l'interception d'une arme à feu; l'augmentation des saisies d'armes à feu et des poursuites connexes; ainsi que la réalisation d'une évaluation actualisée de la menace posée par les armes à feu. Cette initiative a permis de multiplier par plus de deux le nombre de poursuites criminelles relatives aux armes à feu menées par l'ASFC par rapport à la moyenne des trois dernières années. Le Projet des armes à feu a aussi favorisé une intervention plus uniforme en matière d'interception et de saisie au Canada.

De plus, les demandes d'examen judiciaire d'appareils numériques et multimédias ont continué d'augmenter en 2013-2014, et une politique est en cours de rédaction sur cette question. Cependant, un arriéré important persiste en raison d'une demande importante. Un examen interne du programme servira de fondement à une intervention en vue d'atténuer ces risques.

Dans le but d'améliorer les capacités en matière de soutien à l'analyse du renseignement, des mesures ont été prises en 2013-2014 afin de renforcer davantage l'harmonisation des priorités de l'Agence en matière de renseignement et d'exécution de la loi et d'améliorer l'échange d'information. Ces mesures comprennent la production du rapport tactique bisannuel sur les enquêtes criminelles et sa transmission aux régions afin de coordonner les enquêtes et de favoriser l'échange d'information. Une version de ce rapport centrée sur la LIPR a été acheminée à CIC afin d'améliorer la collaboration de façon durable.

Enfin, en 2013-2014, l'ASFC a continué à améliorer l'intégration de ses responsabilités au chapitre du renseignement, des enquêtes criminelles et de l'exécution de la loi dans les bureaux intérieurs afin d'optimiser les renvois de dossiers aux enquêtes criminelles en améliorant les processus de triage et de renvoi. Bien que les résultats en cours d'année indiquent la possibilité d'amélioration, on s'attend à ce que grâce à une orientation, de la formation et des exigences de

déclaration améliorées, la qualité, le nombre et l'opportunité des renvois générés sur le terrain pour enquête criminelle augmentent d'ici 2014-2015.

Programme 1.5 : Exécution de la loi en matière d'immigration

Description

Le Programme d'exécution de la loi en matière d'immigration permet de déterminer si les ressortissants étrangers et les résidents permanents non admissibles au Canada ou susceptibles de l'être sont identifiés, assujettis à une enquête, détenus, surveillés ou expulsés du Canada.

Les ressortissants étrangers et les résidents permanents du Canada que l'on croit inadmissibles font l'objet d'enquêtes. D'ailleurs, les agents d'exécution de la loi dans les bureaux intérieurs de l'ASFC peuvent rédiger un rapport contre ces personnes. Selon le type d'inadmissibilité, le bien-fondé du rapport en question est examiné par un délégué du ministre ou un décideur indépendant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), examen auquel prend part également un agent d'audiences de l'ASFC représentant le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une fois l'examen terminé, une mesure de renvoi pourrait être prise à l'égard du ressortissant étranger ou du résident permanent concerné. Les mesures de renvoi concernant les revendicateurs du statut de réfugié sont conditionnelles et n'entrent pas en vigueur tant que la revendication n'a pas été abandonnée, retirée ou rejetée par la CISR.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
144 658 085	128 050 987	196 904 695	173 297 292**	45 246 305

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné aux pages 14 à 16, pour les harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence. Du montant mentionné, 8 millions de dollars sont liés à la réaffectation du financement pour les Services internes. En outre, les dépenses prévues révisées comprennent une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire et les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les éléments comme les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.

** Le montant des dépenses réelles est plus élevé que celui des dépenses prévues en raison de dépenses législatives plus élevées que prévu (4,3 millions de dollars), l'ajout des dépenses admissibles au chapitre de la rémunération (2,3 millions de dollars) et la signature de la convention collective des FB au cours de l'exercice de 2013-2014, ce qui a engendré le paiement imprévu de salaires rétroactifs. En outre, les dépenses en matière de détention étaient plus élevées que prévu en raison de l'augmentation des coûts de détention et de délais relatifs aux audiences devant la CISR, ce qui a augmenté la période de détention.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014 (révisé)*	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
655	990	335

*Le Programme a passé en revue le nombre d'ETP prévu pour 2013-2014 pour l'harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les mesures d'exécution de la loi en matière d'immigration sont axées sur les ressortissants étrangers prioritaires et les résidents permanents qui pourraient poser un risque pour la sécurité ou la sûreté du Canada.	Pourcentage de ressortissants étrangers renvoyés du Canada pour des raisons d'inadmissibilité sérieuse au titre des articles 34 à 37 de la LIPR et 1F de la Convention relative au statut des réfugiés.	12 %	15 %
Renvoi rapide des demandeurs d'asile déboutés interdits de territoire au Canada.	Le pourcentage de demandeurs d'asile déboutés renvoyés du Canada dans les 12 mois suivant une décision négative de la Section de la protection des réfugiés ou de la Section d'appel des réfugiés.	80 %	S.O.

*Les données nécessaires à la mesure de cet indicateur doivent porter sur douze mois. Leur collecte a débuté en 2014 dans le but d'en faire rapport intégralement en 2015-2016.

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans le cadre de son Programme d'exécution de la loi en matière d'immigration, l'ASFC surveille et évalue l'efficacité de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*. En 2013-2014, en partenariat avec CIC, l'ASFC a mis en œuvre un cadre de suivi exhaustif lui permettant de mesurer les résultats obtenus en vertu du nouveau système de protection des réfugiés. L'Agence a commencé officiellement à utiliser ce cadre de suivi en 2013-2014 pour s'assurer que la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* est mise en œuvre de façon cohérente et obtient les résultats escomptés. Les résultats préliminaires indiquent une nette diminution du nombre de demandes d'asile, ainsi que du temps requis pour renvoyer les

demandeurs d'asile déboutés. En outre, en 2013-201, l'ASFC a préparé et mis en place des lignes directrices et des stratégies de formation pour veiller à la pleine mise en œuvre des mesures de réforme.

Le Programme d'exécution de la loi en matière d'immigration a également poursuivi avec succès le projet pilote d'Aide au retour volontaire et à la réintégration (ARVR) dans la région du Grand Toronto. Le projet pilote facilite le retour volontaire des demandeurs d'asile déboutés dans leur pays d'origine et, à ce jour, a aidé 3 143 d'entre eux à retourner dans leur pays d'origine et à s'y réintégrer.

Enfin, à l'appui de la *Loi accélérant le renvoi de criminels étrangers*, l'ASFC a préparé des règlements connexes et des lignes directrices afin de faciliter la mise en œuvre de la *Loi*. L'Agence poursuit sa surveillance afin de s'assurer que la *Loi* est mise en œuvre de façon cohérente et qu'elle obtient les résultats escomptés.

Sous-programme 1.5.1 : Enquêtes en matière d'immigration

Description

Le Programme des enquêtes en matière d'immigration veille à la réalisation d'enquêtes, à la préparation de rapports et à l'arrestation de ressortissants étrangers et de résidents permanents déjà au Canada qui sont ou qui pourraient être inadmissibles à demeurer au pays, au titre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Les techniques d'enquêtes peuvent comporter une analyse de données de l'information recueillie au sujet de la demande d'immigration d'un individu, une surveillance physique visant à localiser les personnes inadmissibles fugitives et des fouilles sur place des résidences et des effets des intéressés pour évidence. Selon le type d'inadmissibilité et le statut de la personne en question, un délégué du ministre ou la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada examinera les rapports d'inadmissibilité. Lorsqu'un individu omettra de se présenter à une instance d'immigration, comme un examen, une audience d'admissibilité ou une entrevue de renvoi, un mandat pourra être lancé en vue de son arrestation. Un mandat peut également être lancé contre un ressortissant étranger ou un résident permanent lorsqu'un agent d'exécution dans les bureaux intérieurs de l'ASFC a des motifs raisonnables de croire qu'ils sont inadmissibles au Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des enquêtes en matière d'immigration sont menées contre les ressortissants étrangers et les résidents permanents qui sont ou qui pourraient être interdits de territoire au Canada.	Nombre d'enquêtes en matière d'immigration ayant permis de déterminer qu'une personne est interdite de territoire au Canada.	55 %	52 %*
	Pourcentage de mandats de l'immigration exécutés à la suite d'enquêtes actives menées par l'ASFC.	90 %	94 %
Enquêtes rapides sur les ressortissants étrangers et les résidents permanents qui sont ou qui pourraient être interdits de territoire au Canada.	Pourcentage d'enquêtes en matière d'immigration terminées moins d'une année après avoir été entamées.	95 %	87 %**

* Le résultat réel se situe dans la plage acceptable pour l'indicateur de rendement (entre 3 à 5 pour 100).
** À la fin de 2013-2014, le pourcentage d'enquêtes en matière d'immigration terminées moins d'une année après avoir été entamées a baissé, ce qui semble constituer une anomalie à la lumière de l'analyse historique des tendances. Un examen exhaustif a été mené pour détecter toute faille du système, mais aucune faille n'a été trouvée. Cet indicateur fera l'objet d'un suivi pour déterminer si cette tendance se maintient et pour procéder aux ajustements nécessaires, le cas échéant.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le résultat attendu du Programme des enquêtes en matière d'immigration, soit de mener des enquêtes en matière d'immigration contre les ressortissants étrangers et les résidents permanents qui sont ou qui pourraient être interdits de territoire au Canada, a été réalisé. Bien que le niveau de rendement attendu du programme quant à la réalisation d'enquêtes rapides sur les ressortissants étrangers et les résidents permanents qui sont ou qui pourraient être interdits de

territoire au Canada n'ait pas été atteint de peu, de nombreux efforts ont été déployés pour renforcer et mieux gérer le programme.

Au moyen du Programme des enquêtes en matière d'immigration, l'ASFC a poursuivi en 2013-2014 son travail continu en vue de renforcer le système d'immigration en développant des pratiques exemplaires d'échange d'information avec ses partenaires de tous les ordres du gouvernement. À titre d'exemple clé de partenariat, l'ASFC travaille avec CIC et Service Canada pour mener à bien ses activités d'exécution de la loi à l'appui du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ces efforts visent à réduire la fraude d'identité grâce à une plus grande utilisation de données biométriques, à permettre de repérer des fugitifs des services d'immigration connus des organismes partenaires, ainsi qu'à favoriser la prévention de la fraude financière des régimes d'aide sociale par les personnes interdites de territoire au Canada.

Sous-programme 1.5.2 : Détentions

Description

Le Programme de détentions vise la détention ou la surveillance des conditions de libération des ressortissants étrangers ou des résidents permanents lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que l'individu est inadmissible au Canada et lorsque l'individu représente un danger pour le public, qu'il pose un risque de fuite ou que l'on n'a pas réussi à déterminer son identité. Les ressortissants étrangers et les résidents permanents peuvent également être détenus à leur arrivée au Canada pour un examen ou lorsque l'on soupçonne l'individu d'être inadmissible pour des raisons de sécurité. Ils ont droit à une audience auprès de la CISR après avoir été détenus pendant 48 heures, sept jours et 30 jours. L'ASFC possède trois centres de surveillance de l'immigration situés à Vancouver, à Toronto et à Montréal.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Détention des ressortissants étrangers et des résidents permanents qui pourraient poser un risque pour la sécurité et la sûreté du Canada.	Pourcentage de ressortissants étrangers et de résidents permanents qui pourraient être interdits de territoire au Canada ou pourraient être prêts à un renvoi, et qui sont détenus en raison du niveau de risque qu'ils posent à la lumière d'une évaluation.	85 %	S. O.*

* L'indicateur de rendement ci-dessus est en cours de révision, car des erreurs du système ont été constatées. Les erreurs dans le système qui héberge ces données ont été corrigées, et les données seront disponibles pour l'exercice 2014-2015. Les résultats préliminaires du quatrième trimestre de 2013-2014 montrent que le rendement du Programme de détentions est relativement proche de l'objectif (80 pour 100).

Analyse du rendement et leçons retenues

D'après les progrès présentés ci-dessous, le résultat attendu sur lequel repose le Programme de détentions, soit de détenir les ressortissants étrangers et les résidents permanents qui pourraient poser un risque pour la sécurité et la sûreté du Canada, a été atteint durant l'exercice 2014-2015.

Au total, 8 416 détentions ont été réalisées au cours de la période visée par le présent rapport. De ce nombre, 6 792 ont donné lieu à des libérations et 3 061 ont abouti à des renvois du Canada. La majorité des personnes libérées l'ont été aux fins de renvoi, tandis que d'autres ont été libérées sous condition; seul un faible pourcentage de personnes ont été libérées sans condition. La durée moyenne des détentions était de 20 jours. Parmi les personnes détenues, 17 pour 100 étaient des demandeurs d'asile, comparativement à 47 pour 100 lors de l'exercice précédent, un chiffre qui était attribuable en grande partie à la mise en œuvre intégrale de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*. Parmi les personnes détenues, 58 pour 100 l'ont été dans des centres de surveillance de l'immigration gérés par l'ASFC, alors que 42 pour 100 l'ont été dans des prisons provinciales. En outre, 197 mineurs (accompagnés ou non) ont été détenus au cours de 2013-2014. Il s'agit d'une baisse par rapport aux 280 mineurs détenus lors de l'exercice précédent.

Enfin, l'ASFC a lancé en 2013-2014 une stratégie nationale afin de moderniser le Programme de détentions. Cette stratégie vise à améliorer l'efficacité globale du Programme de détentions par une prestation plus uniforme à l'échelle du pays de manière à générer des économies et à

contrôler les coûts et, au bout du compte, à améliorer de façon constante le traitement des détenus et à permettre la durabilité globale du programme.

Sous-programme 1.5.3 : Audiences en matière d'immigration

Description

Le Programme des audiences en matière d'immigration assure une représentation des intérêts du gouvernement du Canada aux instances d'immigration devant la CISR, qui détermine le statut d'immigration et de détention des ressortissants étrangers et des résidents permanents déjà au Canada, conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Les agents préposés aux audiences de l'ASFC ont la responsabilité de représenter le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou le ministre de CIC lors des instances d'immigration devant la CISR. Cette fonction assure le refus des demandes des ressortissants étrangers et des résidents permanents qui sont inadmissibles à demeurer au Canada et l'imposition de mesures de renvoi lorsqu'il y a lieu.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La position du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou du ministre de CIC relativement au statut d'immigrant est représentée et soutenue lors des procédures administratives se déroulant devant la Commission de l'immigration et du statut	Pourcentage de décisions rendues par les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada qui correspondent aux priorités du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou du ministre de CIC.	70 %	82 %

de réfugié du Canada.			

Analyse du rendement et leçons retenues

Le résultat attendu du Programme des audiences en matière d'immigration a été atteint, ce qui montre sa capacité à garantir que la position du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou du ministre de Citoyenneté et Immigration relativement au statut d'immigrant est représentée et soutenue lors des procédures administratives se déroulant devant la CISR. L'ASFC a dépassé de 12 pour 100 la cible fixée pour ce résultat attendu dans le cadre du programme et a fait des progrès dans le cadre de plusieurs activités.

En 2013-2014, dans le but de garantir la mise en œuvre des réformes découlant de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, l'ASFC a offert une formation actualisée à ses agents d'audience. Cette formation comprenait notamment un cours sur la préparation de dossiers de perte et d'annulation du statut de réfugié conformément aux objectifs fixés dans le cadre de l'Initiative de réforme du système d'octroi de l'asile.

Sous-programme 1.5.4 : Renvois

Description

Le Programme des renvois assure un renvoi du Canada des ressortissants étrangers et des résidents permanents visés par une mesure de renvoi exécutoire. Lorsqu'une personne est visée par un renvoi, une entrevue est tenue afin de s'assurer qu'elle dispose d'un document de voyage et qu'un agent d'exécution dans les bureaux intérieurs de l'ASFC a fourni une évaluation des risques préalable au renvoi. En l'absence de documents de voyage valides, les agents d'exécution dans les bureaux intérieurs de l'ASFC communiquent avec les ambassades étrangères pour obtenir les documents de voyage nécessaires. L'ASFC pourrait devoir prendre d'autres arrangements en vue du renvoi, notamment organiser le voyage (p. ex. acheter un billet d'avion ou noliser un avion pour le transport d'individus à risque élevé dans des cas exceptionnels), fournir des escortes (p. ex. pour satisfaire aux exigences du transporteur aérien et du pays de transit) et communiquer avec le personnel de l'ASFC à l'étranger (agents d'intégrité des mouvements migratoires) pour assurer un passage sans problème du Canada à la destination finale.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Renvoi rapide des ressortissants étrangers visés par une mesure de renvoi exécutoire.	Nombre moyen de jours requis pour la facilitation d'un renvoi du Canada.	850	832

Analyse du rendement et leçons retenues

Durant l'exercice 2013-2014, le résultat attendu du Programme des renvois consistant à renvoyer rapidement du Canada les ressortissants étrangers visés par une mesure de renvoi exécutoire a été atteint. La transformation en cours du processus de renvoi a contribué à cette réalisation. L'Agence a réussi à réduire le nombre de personnes devant être renvoyées du Canada, ainsi que le nombre moyen de jours requis pour renvoyer les personnes interdites de territoire du pays.

En 2013-2014, l'Agence a continué d'offrir le projet pilote ARVR, qui vise à offrir aux demandeurs d'asile déboutés un mécanisme facilitant leur retour volontaire dans leur pays d'origine, dans la région du Grand Toronto. L'ASFC a également entrepris d'évaluer l'efficacité du projet pilote ARVR. Bien que le rapport d'évaluation n'ait pas encore été publié, les statistiques préliminaires indiquent que le projet atteint ses objectifs. En date du 31 mars 2014, 3 143 demandeurs d'asile déboutés avaient quitté le Canada grâce à ce programme pilote. À 66 pour 100, le taux de participation au projet est près du double du taux attendu. Près de 30 pour 100 des renvois effectués dans la région du Grand Toronto ont été facilités par le projet. Environ 19 pour 100 des demandeurs d'asile qui quittent le pays dans le cadre de l'ARVR le font de leur propre chef, sans aucune intervention de l'ASFC. À la lumière du rendement à ce jour, le Budget 2014 prévoit la poursuite du projet pilote d'ARVR pour une nouvelle année (du 1er avril 2015 au 31 mars 2016).

Afin de soutenir la transformation du processus de renvoi, une analyse de rentabilisation a été élaborée en 2013-2014 afin de dégager des options pour réaliser des économies dans le cadre du programme de renvoi sous escorte. L'analyse de rentabilisation recommande d'exécuter un programme pilote dans certaines régions et de mettre en œuvre des mesures visant à permettre des économies dans le programme actuel au sein de chaque région. Les efforts se sont poursuivis

dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'achever le processus de passation de marchés avec un fournisseur de services tiers pour l'exécution du programme pilote.

L'un des principaux engagements au titre de l'Initiative de réforme du système d'octroi de l'asile exigeait que l'ASFC procède au renvoi de 80 pour 100 des demandeurs d'asile déboutés dans un délai de douze mois suivant la décision définitive de la CISR. Les résultats indiquent que l'ASFC n'a pas respecté cet engagement, notamment pour des raisons indépendantes de sa volonté qui avaient été cernées comme étant des risques lors de la conception du nouveau système, notamment la difficulté d'obtenir la collaboration de certains pays en ce qui concerne l'émission de documents de voyage. Environ 42 pour 100 des personnes qui ont présenté une demande d'asile en vertu de *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* et qui sont visées par un mandat contenu dans le répertoire de l'ASFC n'avaient pas été renvoyées après 12 mois. Bien que l'ASFC ait entrepris des démarches pour procéder à leur renvoi, bon nombre de ces personnes provenaient de pays récalcitrants auprès desquels elle a été incapable d'obtenir le document de voyage requis pour l'exécution de la mesure. L'ASFC a continué en 2013-2014 de négocier des accords sur la coopération en matière d'application de la loi et sur l'exécution des renvois avec des pays clés afin de faciliter les renvois au moment opportun.

En 2013-2014, l'Agence a honoré ses deux engagements restants qui visaient à modifier les règlements d'application de la LIPR, afin de remettre en vigueur le sursis automatique du renvoi pour certains groupes, et à accorder au ministre le pouvoir de délivrer une mesure de renvoi définitive à l'encontre de ressortissants étrangers qui sont interdits de territoire au Canada. Dans les deux cas, les changements apportés à la réglementation ont été déposés en vue d'une publication définitive à l'automne 2014.

Enfin, en 2013-2014, l'ASFC a exercé un contrôle continu dans le but de veiller à ce que la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* soit mise en œuvre uniformément et qu'elle produise les résultats attendus. L'ASFC a fait rapport sur une base trimestrielle des éléments de données prévus par la stratégie de mesure du rendement et de production de rapports sur l'Initiative de réforme du système d'octroi de l'asile qui est gérée par CIC.

Programme 1.6 : Recours

Description

L'activité de Programme des recours vise à mettre à la disposition des entreprises et des particuliers un mécanisme accessible pour bénéficier d'un examen impartial des plaintes liées au service, ainsi que des décisions commerciales et des mesures d'exécution prises par l'ASFC. L'activité de programme permet de s'assurer que les décisions prises par les fonctionnaires de l'ASFC sont justes et transparentes, et correspondent exactement aux politiques de l'ASFC et aux lois administrées par celle-ci.

Les intéressés peuvent remplir une demande s'ils sont en désaccord avec une mesure d'exécution ou une décision commerciale de l'ASFC, ou s'ils souhaitent déposer une plainte ou offrir un compliment au sujet des services fournis par l'ASFC. Une fois la demande ou la plainte soumise, les clients reçoivent en temps opportun un accusé de réception de l'appel ou de la plainte. Les fonctionnaires de l'ASFC effectuent ensuite un examen de l'appel ou de la plainte en prenant en considération les lois administrées par l'ASFC, les politiques de l'ASFC, le point de vue du client et, s'il y a lieu, les opinions techniques des experts de l'ASFC ou les avis juridiques du ministère de la Justice du Canada. Les personnes qui ne sont pas satisfaites de l'examen de l'ASFC peuvent en appeler auprès du tribunal ou de l'organisme d'examen externe à propos.

Le Programme des recours facilite également l'examen des plaintes externes de discrimination déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne et il aide le ministère de la Justice à représenter l'Agence vis-à-vis des appels déposés auprès de la Cour fédérale, de tribunaux divers et d'autres organismes externes.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
9 971 032	11 168 663	10 795 425	11 919 916	751 253

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné aux pages 14 à 16, pour les harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence. Du montant mentionné, moins d'un million de dollars est lié à la réaffectation du financement pour les services internes. En outre, les dépenses prévues révisées comprennent une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire et les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les éléments comme les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014 (révisé)*	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
114	122	8

*Le Programme a passé en revue le nombre d'ETP prévu pour 2013-2014 pour l'harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le premier contact avec l'appelant est effectué en temps opportun.	Pourcentage d'appels visant les programmes commerciaux et l'exécution de la loi qui font l'objet d'un accusé de réception dans les 15 jours.	85 %	86 %
Les décisions à l'appui de la législation relative aux services frontaliers sont prises de façon opportune.	Pourcentage d'appels en instance après plus de 18 mois.	15 %	9 %
Les décisions rendues par les Recours sont conformes à la législation frontalière.	Pourcentage des décisions rendues par les Recours quant aux appels liés à l'exécution de la loi qui sont maintenues par les tribunaux.	85 %	93 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Au cours de l'exercice 2013-2014, le résultat attendu Programme des recours qui vise à rendre en temps opportun des décisions conformes à la législation frontalière a été atteint. De nombreuses activités liées à l'Initiative de modernisation du processus de recours ont favorisé ce résultat.

Au cours de 2013-2014, des progrès importants ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative de modernisation du processus de recours. L'Initiative de modernisation du processus de recours vise à faire en sorte que des pratiques efficientes et efficaces soient adoptées dans le cadre du Programme des recours et que l'organisation soit prête à remplir la fonction de recours en ce qui concerne les processus nouveaux ou restructurés gérés par l'ASFC. L'élaboration d'ententes sur les niveaux de service avec des intervenants internes, le développement et l'entretien du système de gestion des renseignements sur les recours et la mise en œuvre de normes de service pour les clients font partie des activités prévues par l'Initiative de modernisation du processus de recours. Les recommandations qui ont émané de l'évaluation interne du programme ont été intégrées aux activités de cette initiative.

De plus, en 2013-2014, le système de gestion des renseignements sur les recours du secteur commercial (une plateforme gérée de manière centralisée pour les systèmes d'information sur les recours) a officiellement été lancé. Cependant, de nouvelles fonctionnalités sont requises pour répondre aux exigences découlant de la portée du projet. Les retards dans le financement ont repoussé la mise en œuvre complète du projet, qui était prévue pour 2014-2015.

Le Programme des recours fournit une rétroaction quantitative et qualitative sur une base trimestrielle aux secteurs opérationnels et de programme de l'ASFC concernant toutes les décisions prises dans le cadre de celui-ci. Les efforts se poursuivent dans le but de peaufiner la rétroaction offerte aux fins du Programme. Une analyse poussée a été effectuée afin de relever les problèmes et d'établir des plans d'action pour s'y attaquer. Dans le but de fournir de l'information essentielle en complément des données déjà soumises, des codes de résultats (qui catégorisent les résultats obtenus dans chaque cas pour faciliter l'analyse et la production de rapports) ont été créés en 2013-2014 et sont maintenant utilisés dans les systèmes de gestion des dossiers utilisés aux fins du Programme des recours. Grâce à ces codes, les secteurs opérationnels et de programme sont à même de se pencher sur les constantes, de cerner les enjeux, et d'établir ou de fournir une formation ou des politiques.

Programme 1.7 : Gestion du commerce et des revenus

Description

Le Programme de gestion du commerce et des revenus permet d'administrer les accords commerciaux internationaux et régionaux, ainsi que les lois et les règlements régissant le commerce des marchandises. Le Programme permet de recueillir les données commerciales appropriées et de verser les droits et taxes dus au gouvernement du Canada conformément aux lois commerciales et aux exigences relatives aux importations du Canada. Les importateurs commerciaux doivent faire rapport avec précision de leurs marchandises au moment de l'importation, et verser le montant exigé, ou corriger eux-mêmes leurs données, et payer tout montant additionnel dû, lorsqu'ils ont des motifs de croire que leur déclaration comportait des erreurs.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
74 836 493	97 167 938	89 465 342	90 169 773**	(6 998 165)

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné aux pages 14 à 16, pour les harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence. Du montant mentionné, 25 millions de dollars sont liés à la réaffectation du financement pour les services internes. En outre, les dépenses prévues révisées comprennent une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire et les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les éléments comme les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.

** Le montant des dépenses réelles est moins élevé que celui des dépenses prévues puisque l'Agence a réaffecté certains fonds pendant l'année pour traiter ses priorités. En outre, le montant des dépenses réelles a été réduit en raison de recettes nettes au titre d'un crédit plus élevées que prévu.

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014 (révisé)*	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 010	950	(60)

*Le Programme a passé en revue le nombre d'ETP prévu pour 2013-2014 pour l'harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les droits et taxes dus au gouvernement du Canada sont perçus conformément aux politiques commerciales.	Pourcentage de conformité des importateurs avec les lois commerciales et les exigences en matière d'importation du Canada.	85 %	89 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Au cours de l'exercice 2013-2014, le résultat attendu du Programme de gestion du commerce et des revenus relativement à la perception des droits et des taxes dus au gouvernement du Canada conformément aux politiques commerciales a été dépassé. De plus, des progrès ont été réalisés dans le cadre de plusieurs initiatives de ce programme, notamment les suivantes :

- réalisation de 23 activités au titre de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* se traduisant par des droits antidumping et compensateurs d'une valeur de 14 millions de dollars dans le cadre du Programme des droits antidumping et compensateurs;
- participation aux comités techniques mis sur pied par l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes (OMD);
- soutien aux efforts du MAECD dans le cadre des négociations sur les accords de libre-échange en cours;
- poursuite des activités visant à garantir que les importateurs canadiens comptabilisent avec précision les marchandises qu'ils importent au Canada; et
- avancement à l'égard de l'Initiative de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) et du projet Grand livre des comptes clients.

Sous-programme 1.7.1 : Antidumping et compensation

Description

Le Programme des droits antidumping et compensateurs est responsable de l'application de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI). Son rôle est de venir en aide aux producteurs canadiens qui font face à une concurrence étrangère déloyale face à des marchandises faisant l'objet de dumping ou de subventionnement sur les marchés canadiens. La LMSI offre des mesures de recours contre de telles marchandises lorsqu'elles ont causé un dommage à l'industrie canadienne. Elle est conforme aux obligations internationales du Canada

en tant que signataire de l'Organisation mondiale du commerce. Protéger l'industrie canadienne contre les dommages causés par des importations faisant l'objet de dumping ou de subventionnement nécessite une approche à deux volets; l'ASFC étant responsable de déterminer si les produits importés font l'objet de dumping ou de subventionnement, et le Tribunal canadien du commerce extérieur prenant la décision si ces produits importés ont causé un dommage à la production canadienne.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'industrie canadienne est protégée des préjudices économiques causés par le dumping et l'importation de marchandises subventionnées.	Nombre d'emplois au Canada qui sont protégés grâce à l'application de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*.	32 000	35 759
	Valeur de la production canadienne protégée grâce à l'application de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*.	6 milliards de dollars	7,37 milliards de dollars

Analyse du rendement et leçons retenues

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Programme des droits antidumping et compensateurs a entrepris cinq enquêtes sur le dumping, quatre enquêtes sur le subventionnement, cinq nouvelles enquêtes sur le dumping, une nouvelle enquête sur le subventionnement, cinq réexamens relatifs à l'expiration des conclusions de dumping et trois réexamens relatifs à l'expiration des conclusions de subventionnement, pour un total de 23 activités au titre de la LMSI en douze mois. À la fin de l'exercice 2013-2014, 42 mesures avaient été exécutées contre 22 produits provenant de 21 pays et territoires douaniers. Ces mesures ont contribué directement à protéger plus de 37 000 emplois canadiens et plus de sept milliards de dollars en production canadienne.

Dans le cadre des activités régulières d'application de la loi du Programme des droits antidumping et compensateurs, au cours du dernier exercice des droits antidumping et compensateurs d'une valeur de 14 millions de dollars ont été imposés à la suite de l'importation de marchandises assujetties à des conclusions de dommage en vertu de la LMSI, en plus des 25 millions de dollars qui ont été payés volontairement à ce titre par des importateurs.

Sous-programme 1.7.2 : Politique commerciale

Description

Le Programme de politique commerciale est responsable de l'interprétation des lois et des règlements qui régissent le classement tarifaire, l'origine et la valeur des marchandises importées, et l'imposition de droits et de taxes, de sorte que les personnes qui importent des marchandises au Canada comprennent bien toutes les exigences relatives au commerce, ce qui favorisera l'observation volontaire. Le Programme permet également d'administrer les initiatives canadiennes d'encouragement commercial (p. ex. report des droits, entrepôts douaniers, remises et drawback des droits de douane) qui aident les entreprises canadiennes à demeurer concurrentielles à l'échelle internationale. En outre, le programme est responsable de la négociation des procédures relatives à l'origine qui sont comprises dans tous les accords de libre-échange du Canada, ce qui contribuera au renforcement des règles relatives au commerce international et à l'ouverture de nouveaux marchés canadiens. Enfin, le programme est responsable de représenter le point de vue des entreprises canadiennes dans les forums sur le commerce international, dont l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation mondiale du commerce, et ainsi assurer un contexte commercial mondial juste et accessible.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les importateurs ont accès à des interprétations, à des décisions, à des conseils et à une orientation sur les questions commerciales.	Pourcentage de politiques relatives au commerce examinées et révisées, au besoin	20 %	24 %
	Pourcentage de décisions anticipées rendues publiques dans les 120 jours civils suivant la réception de l'information complète.	95 %	91 %*

* Ce résultat se trouve dans les limites de l'écart acceptable.

Analyse du rendement et leçons retenues

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Programme de politique commerciale a atteint ses résultats attendus.

En 2013-2014, 73 mémorandums D ont été mis à jour et publiés conformément au plan quinquennal du Programme de politique commerciale en vue de garantir l'exactitude et la pertinence de toutes ses directives. Ce chiffre compte pour 22,5 pour 100 de l'ensemble des mémorandums D de l'ASFC. Pendant la même période, l'ASFC a rendu 2 379 décisions anticipées juridiquement contraignantes et 13 décisions nationales des douanes. Ces efforts ont été déployés afin d'aider les clients à interpréter la législation, la réglementation et les politiques commerciales canadiennes. De plus, en 2013-2014, 1 073 rapports d'orientation ont été établis dans le cadre du Programme de politique commerciale. Dans 91 pour 100 des cas, une réponse a été fournie à l'agent dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande.

En 2013-2014, l'ASFC a fourni un soutien à l'équipe de négociation du MAECD qui se penche sur la possibilité de conclure un accord de libre-échange avec la Thaïlande ainsi qu'une entente avec la Turquie. Les négociations se sont poursuivies en vue d'une entente avec le Partenariat transpacifique. L'ASFC a participé à quatre rondes complètes, trois rencontres intersessionnelles, deux réunions ministérielles et deux séances bilatérales avec les États-Unis. Les négociations en vue de la conclusion d'accords avec le Japon (quatre rondes), la Communauté des Caraïbes (une ronde) et l'Inde (échanges intersessionnels seulement) ont également progressé. Un accord de principe a été conclu avec l'Union européenne en octobre 2013, et les négociations avec la Corée du Sud ont été achevées en mars 2014.

En avril 2013, l'accord de libre-échange entre le Canada et le Panama a été mis en œuvre. L'ASFC a entrepris l'élaboration des modifications réglementaires connexes. De plus, un projet de loi d'exécution du nouvel accord de libre-échange conclu par le Canada et le Honduras a été présenté à la Chambre des communes en janvier 2014. Des travaux ont été entrepris dans le cadre du Programme de politique commerciale en vue de son adoption.

Sous-programme 1.7.3 : Conformité commerciale

Description

L'objectif du Programme d'observation des programmes commerciaux est de faire en sorte que les importateurs canadiens enregistrent correctement les marchandises commerciales qu'ils importent au Canada et paient les droits et taxes dus. Les activités d'observation comprennent des vérifications aléatoires, sélectionnées à l'aide d'un modèle statistique, servant à mesurer le taux d'observation par type de produit et par industrie. Les résultats fournissent également de précieux renseignements qui mènent souvent à des vérifications plus ciblées et axées sur les risques dans des cas où la non-conformité est probable. Ces activités d'observation s'appuient sur des programmes de surveillance et de sanction administrative visant à maintenir des conditions équitables pour tous les importateurs canadiens en veillant à ce que les mêmes règles s'appliquent pour tous et que les droits et taxes appropriés soient payés en entier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Les informations concernant les ressources financières budgétaires seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

Les informations sur les ressources humaines seront disponibles à l'échelon du sous-programme dans le RMR de 2016-2017.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les importateurs se conforment aux lois commerciales canadiennes.	Pourcentage de vérifications de l'observation ciblées, axées sur les recettes, qui donnent un résultat positif (c.-à-d. montant de 500 $ ou plus dû au gouvernement du Canada).	60 %	61 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Programme d'observation des programmes commerciaux relativement à l'observation des lois commerciales canadiennes par les importateurs a atteint le résultat attendu. De plus, des progrès ont été réalisés pour la mise en œuvre de plusieurs initiatives.

En 2013-2014, l'ASFC a lancé le processus d'appel d'offres pour le projet du Grand livre des comptes clients, qui porte sur un système de comptabilité et de gestion des recettes axé sur les clients qui réduira le nombre de paiements manuels réalisés aux points d'entrée de l'ASFC de même que les coûts pour les clients commerciaux. Ce projet constitue le premier volet de l'Initiative de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC, qui est conçue pour moderniser l'établissement des sommes dues par les importateurs et leur perception pour accroître l'exactitude et réduire les retards. Les progrès réalisés à ce titre comprennent la gestion des comptes fournisseurs et l'introduction de la capacité à repérer les clients commerciaux. La mise en œuvre du projet du Grand livre des comptes clients est maintenant prévue pour 2015-2016.

En outre, une vérification de l'exactitude du classement tarifaire déclaré dans 2 946 transactions d'importation sélectionnées aléatoirement a été réalisée dans le cadre du Programme d'observation des programmes commerciaux en 2013-2014. Cette vérification a permis de constater un taux d'observation globale de 60 pour 100 et de près de 90 pour 100 après correction des données en fonction de l'importance des erreurs (c.-à-d. en prenant en considération seulement les erreurs donnant lieu à des recettes supplémentaires pour le gouvernement du Canada). En plus de confirmer que la vaste majorité des droits exigibles pour l'importation de marchandises résulte d'une autoévaluation volontaire et de mettre en relief le besoin de s'attaquer aux lacunes importantes concernant les erreurs de déclaration ne se rapportant pas aux recettes, cet exercice de vérification d'un échantillon de déclarations

sélectionnées aléatoirement a permis de relever un arriéré de droits totalisant 3,7 millions de dollars au cours du dernier exercice.

Au cours de la même période, 881 vérifications ont été closes dans le cadre du Programme d'observation des programmes commerciaux. Ces vérifications portaient sur des déclarations ayant été sélectionnées aux fins d'examen à la suite d'une analyse des risques nationaux ou régionaux qui donnait à croire que les droits de douane n'avaient pas été correctement établis dans la déclaration initiale. Dans l'ensemble, 61 pour 100 de ces vérifications ont mis en lumière l'inobservation, ce qui a permis de découvrir un arriéré supplémentaire de 26,6 millions de dollars en droits.

Enfin, au cours de cet exercice, l'ASFC a aussi introduit un programme interne d'assurance de la qualité qui vise, d'une part, à garantir que les vérifications de l'observation sont menées en temps opportun et conformément aux procédures nationales établies et, d'autre part, à confirmer l'exactitude des résultats.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014 (révisées)*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
610 430 039	516 114 258	835 020 034	518 243 259	2 129 001

* On a passé en revue les dépenses prévues pour 2013-2014, comme il a été mentionné aux pages 14 à 16, pour les harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence. Du montant mentionné, 264 millions de dollars sont

liés à la réaffectation du financement pour les services internes. En outre, les dépenses prévues révisées comprennent une partie des soldes reportés de 2012-2013 non dépensés et excluent le financement prévu du budget supplémentaire et les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour les éléments comme les conventions collectives, les indemnités de départ et les prestations parentales.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014 (révisé)*	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
2 479	2 724	245

*Le Programme a passé en revue le nombre d'ETP prévu pour 2013-2014 pour l'harmoniser à l'exercice d'affectation budgétaire de l'Agence.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les Services internes ont continué d'offrir un soutien efficace aux secteurs de programme au moyen de plusieurs initiatives en 2013-2014.

Après avoir achevé la mise en œuvre de son programme de changement, un plan de quatre ans visant à moderniser la gestion des opérations et à améliorer la prestation des services, l'ASFC a révisé ses réussites et a déterminé que celles-ci devraient servir de point de départ à une stratégie de changement et d'amélioration à plus long terme. Pour ce faire, l'Agence a établi un cadre stratégique qui définit ses objectifs stratégiques et la façon dont ils se rapportent à sa vision et à ses priorités. Ce cadre stratégique permettra à l'ASFC d'orienter la définition de ses priorités annuelles et de demeurer sur la bonne voie pour réaliser sa mission, sa vision et son mandat. Il sert maintenant de pierre angulaire aux processus de planification opérationnelle et organisationnelle de l'ASFC.

Pour ancrer toujours davantage l'excellence des services dans l'éventail des services frontaliers, une formation sur la méthodologie à valeur ajoutée, laquelle met l'accent sur la maximisation des ressources par la réduction et l'élimination des activités n'apportant aucune valeur, a été offerte en 2013-2014 au sein des secteurs de la gestion financière, de la gestion des immeubles, de la sécurité et de la gestion du matériel. À titre d'exemple, l'ASFC a élaboré en partenariat avec le Service correctionnel du Canada (CORCAN) une solution novatrice pour rénover ses petits points d'entrée à un coût grandement réduit, ce qui a permis de mettre en place un nouveau point d'entrée à Cornwall en un temps record. Ce partenariat est appelé à croître alors que l'ASFC en est à concevoir une norme relative à sa collaboration avec CORCAN et à mettre en œuvre ce modèle dans d'autres points d'entrée petits et éloignés. Pour contribuer aux projets majeurs de transformation, en 2013-2014, de nouveaux cadres de gestion de projet et outils opérationnels ont été élaborés et mis en œuvre. Ceux-ci comprennent le renforcement et l'amélioration des

capacités de surveillance, le lancement d'un programme de formation formel sur la gestion de projets et l'augmentation de la fiabilité et de la prévisibilité dans l'exécution des projets majeurs dirigés par le SCT.

Les principales normes de service et de nouveaux mécanismes de rétroaction des clients ont aussi été améliorés en 2013-2014. Par exemple, l'ASFC a dépassé sa norme de service dans 95 pour 100 des cas (norme de service qui consiste à accomplir les formalités douanières en dix minutes les jours de semaine et en 20 minutes les fins de semaine et congés) en élevant son rendement moyen à 98 pour 100 durant l'année. Parmi ses efforts pour améliorer son rendement à l'égard des normes de service, mentionnons la mise en œuvre réussie d'un ensemble de réductions du temps de réponse aux appels des clients au Service d'information sur la frontière, un service téléphonique d'information sans frais offert aux Canadiens.

De plus, l'ASFC a continué de renforcer et de mobiliser ses effectifs en 2013-2014. Objectif 2020, une vision pour la transformation de la fonction publique canadienne, a été lancé dans le but d'offrir aux employés de nouvelles occasions de participer à l'instauration d'une ASFC encore plus dynamique. De plus, un nouveau cadre de développement du leadership et de la gestion a été établi. Celui-ci est axé sur le développement des capacités en matière de leadership et de gestion au sein de l'ASFC.

En 2013-2014, l'Agence a continué de renforcer ses pratiques de gestion grâce à la stratégie de gestion essentielle, qui s'attarde au développement et à la mise en œuvre de formations essentielles pour la direction de l'ASFC et qui a été mise en œuvre en octobre 2013. Au 31 mars 2014, environ 19 pour 100 des gestionnaires et 40 pour 100 des superviseurs avaient terminé la formation requise, et le reste suivront la formation au cours du prochain exercice. Cet exercice permet de jeter des bases solides en matière de connaissances en gestion, sur lesquelles s'appuieront nos compétences en leadership.

Afin d'accroître les capacités en ce qui concerne les langues officielles, l'ASFC a créé et mis en œuvre une stratégie de formation sur les langues officielles. La stratégie vise à soutenir la mise en œuvre et à renforcer la gouvernance du Programme des langues officielles de l'ASFC en fournissant de la formation opportune, économique et efficace sur les langues officielles, afin de respecter les exigences législatives dans les délais prévus et de façon conforme aux priorités de l'ASFC en matière de formation. En 2013-2014, plus de 850 employés de l'Agence ont pu suivre de la formation sur les langues officielles.

Le Programme de formation de base des agents, qui constitue le troisième et dernier volet du Modèle de formation de base pour les agents qui a été déployé avec succès à l'échelle nationale en 2012-2013, a été lancé au cours de cet exercice. Le Modèle de formation de base pour les

agents a changé le recrutement, la formation et le perfectionnement des agents des services frontaliers au sein de l'ASFC en remplaçant un processus régional par un modèle pleinement intégré visant un service national d'application de la loi. Grâce au Modèle de formation de base pour les agents, l'ASFC a augmenté ses ressources bilingues à la première ligne en nommant 75 agents à des endroits stratégiques. De plus, pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie d'armement des agents de première ligne d'ici 2016, l'ASFC s'est engagée à former jusqu'à 1 500 agents en 2013-2014. Au total, 1 412 agents ont participé au Cours sur le maniement des armes à feu de service tout en maintenant un taux de réussite de 95 pour 100. En 2013-2014, 194 agents stagiaires ont été nommés et dépêchés dans des secteurs présentant des besoins opérationnels.

Enfin, des progrès ont été réalisés en 2013-2014 dans le cadre des initiatives de gestion de l'information, notamment par l'ajout de 4 000 utilisateurs d'Apollo, soit la version adoptée par l'ASFC de GCDocs, la norme du gouvernement du Canada pour tous les systèmes de gestion des documents et des registres électroniques. L'Agence a également poursuivi sa planification en vue d'adopter le nouveau système de courrier électronique de Services partagés Canada, ainsi que ses pratiques connexes. Le déploiement d'Apollo concordera avec la mise en œuvre d'un autre projet de transformation opérationnelle, soit le système sur lequel repose l'Initiative de transformation des services de courriel. En outre, l'ASFC a mis à jour sa politique de gestion de l'information et continue de collaborer avec Bibliothèque et Archives Canada afin de poursuivre l'actualisation des autorisations de disposition des documents, plus particulièrement l'information échangée avec Citoyenneté et Immigration Canada.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Aux fins des rapports financiers, les activités de l'ASFC ont été séparées en deux catégories d'états financiers, soit une concernant les activités de l'Agence et une autre concernant les activités administrées. Les états financiers des activités de l'Agence incluent les recettes et les dépenses opérationnelles qui sont gérées par elle et qui servent au fonctionnement de l'organisation. Les états financiers des activités administrées portent sur les recettes fiscales et non fiscales, ainsi que les actifs et les passifs administrés au nom des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cette distinction entre les activités de l'Agence et les activités administrées vise notamment à faciliter l'évaluation de l'efficience opérationnelle dont l'ASFC fait preuve dans la réalisation de son mandat.

Activités de l'Agence

Agence des services frontaliers du Canada
État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non vérifié)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(en milliers de $)

	Résultats attendus 2013–2014	Résultats réels 2013–2014	Résultats réels 2012–2013	Écart (résultats réels 2013–2014 moins résultats attendus 2013–2014)	Écart (résultats réels 2013–2014 moins résultats réels 2012–2013)
Dépenses totales	1 813 872	1 891 202	1 824 784	77 330	66 418
Recettes totales	13 659	18 168	14 896	4 509	3 272
Coût net des opérations avant financement et transferts gouvernementaux	1 800 213	1 873 034	1 809 888	72 821	63 146
Situation financière nette de l'Agence	277 241	476 736	335 603	199 495	141 133

L'augmentation du total des dépenses à la hauteur de 66 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à : 1) une hausse de 32 millions de dollars au titre des salaires et des avantages sociaux futurs des employés à la suite des augmentations

salariales annuelles et des dépenses salariales rétroactives découlant de la signature de la nouvelle convention collective des agents des services frontaliers le 17 mars 2014; et 2) une hausse de 26 millions de dollars des frais de services professionnels et spéciaux en raison des dépenses prévues dans le cadre du programme de Modernisation frontalière et du plan d'action *Par-delà la frontière*.

La situation financière nette de l'organisation se trouve modifiée par des changements dans les dépenses, les recettes et le financement et les transferts du gouvernement.

Activités de l'Agence

Agence des services frontaliers du Canada
État condensé de la situation financière (non vérifié)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(en milliers de $)

	2013–2014	2012–2013	Écart (2013–2014 moins 2012–2013)
Passif net total	495 200	453 932	41 268
Actifs financiers nets totaux	220 678	135 109[4]	85 569
Dette nette de l'Agence	274 522	318 823	(44 301)
Actifs non financiers totaux	751 258	654 426	96 832
Situation financière nette de l'Agence	476 736	335 603	141 133

L'augmentation du passif net total à la hauteur de 41 millions de dollars est principalement attribuable à la hausse de 79 millions de dollars en salaires et en autres charges à payer à la suite de la signature de la nouvelle convention collective des agents des services frontaliers le 17 mars 2014. Cette augmentation est contrebalancée par la baisse de 48 millions de dollars en avantages sociaux futurs des employés en raison du paiement d'indemnités de départ au cours de l'exercice 2013-2014. L'augmentation de 86 millions de dollars de la valeur des actifs financiers nets totaux découle principalement de la hausse de 84 millions de dollars du montant à recevoir du Trésor, qui est attribuable à un décalage entre l'obtention des pouvoirs de dépenser et le

[4] Le montant figurant dans l'État condensé de la situation financière (non vérifié) de 2012-2013 est « 137 752 ». Ce montant a été incorrectement inscrit sur cette ligne en raison des changements apportés au format adopté dans les états financiers de 2011-2012. Par conséquent, les états financiers de 2012-2013 ont fait l'objet d'un retraitement.

versement des sommes affectées au paiement des salaires des employés. L'augmentation de 96 millions de dollars de la valeur des actifs non financiers totaux est principalement liée aux nouvelles immobilisations corporelles qui ont été construites ou dont les travaux ont débuté en 2013-2014. La situation financière nette de l'organisation se trouve modifiée par des changements dans les actifs et les passifs.

Activités administrées

Agence des services frontaliers du Canada
État des résultats des recettes administrées (non audités)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(en milliers de $)

	Résultats réels 2013–2014	Résultats réels 2012–2013	Écart (résultats réels 2013–2014 moins résultats réels 2012–2013)
Recettes fiscales	26 903 108	25 593 064	1 310 044
Recettes non fiscales	23 048	26 405	(3 357)
Moins : mauvaises créances	(29 212)	(35 895)	6 683
Résultats nets	26 896 944	25 583 574	1 313 370

Note: L'Agence des services frontaliers du Canada n'est pas tenue de produire des états financiers prospectifs pour ses activités administrées. Par conséquent, aucun résultat prévu pour 2013-2014 n'est présenté dans le présent rapport.

Le total des recettes figurant dans les états financiers des activités administrées s'est élevé à 26 926 millions de dollars pour 2013-2014, soit une hausse de 1 307 millions de dollars (5,1 pour 100) par rapport aux recettes de 25 619 millions de dollars en 2012-2013. Ces résultats sont conformes aux données commerciales produites par Statistique Canada, qui montrent une augmentation annuelle des importations de 4,7 pour 100.

Activités administrées

Agence des services frontaliers du Canada
État des résultats condensé des actifs et des passifs administrés (non vérifié)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(en milliers de $)

	2013–2014	2012–2013	Écart (2013–2014 moins 2012–2013)
Actifs totaux administrés	3 430 767	3 332 849	97 918
Passifs totaux administrés	233 574	288 197	(54 623)
Somme nette due au Trésor au nom du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice	3 197 193	3 044 652	152 541

Total des passifs administrés et de la somme nette due au Trésor au nom du gouvernement du Canada	3 430 767	3 332 849	97 918

Le total des actifs administrés a présenté un léger écart vis-à-vis la tendance stable observée au cours des dernières années. En effet, celui-ci a connu une augmentation de 2,9 pour 100 par rapport au total des actifs administrés en 2012-2013. Cette hausse est largement attribuable à une augmentation des fonds en caisse.

Le total des passifs administrés a présenté une baisse de 19 pour 100 par rapport à 2012-2013. Celle-ci découle principalement de la diminution des charges à payer à d'autres ministères et organismes fédéraux. La Colombie-Britannique a cessé d'appliquer la taxe de vente harmonisée (TVH) le 1er avril 2013, ce qui a entraîné la baisse des sommes perçues à ce titre par l'ASFC et payables à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à la fin de l'exercice.

Points saillants de nature financière de 2013-2014 – Activités de l'Agence

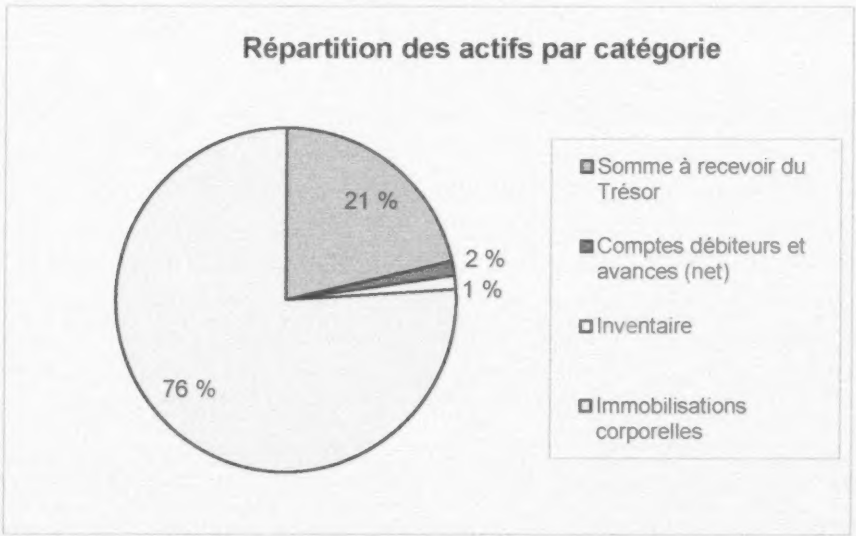

Avec une valeur totale de 738 millions de dollars, les immobilisations corporelles comptent pour la plus importante partie (76 pour 100) des actifs totaux.

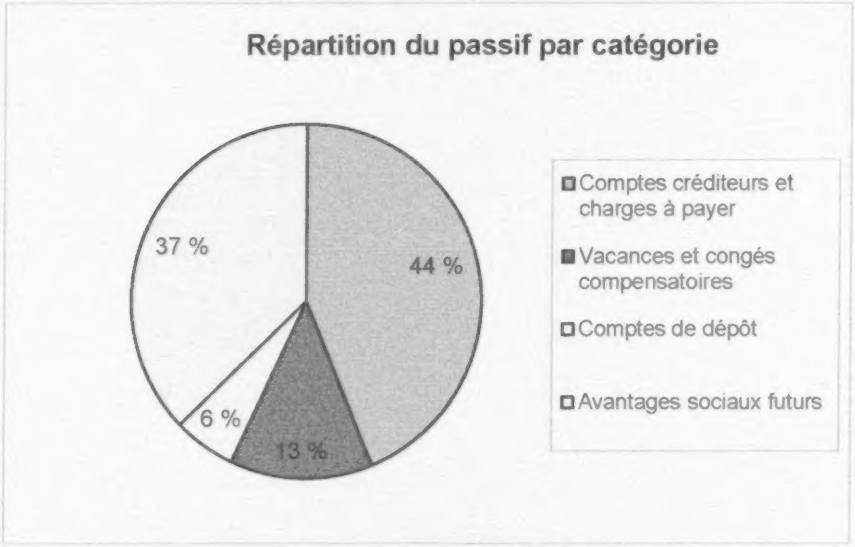

Les comptes créditeurs et les charges à payer constituent la plus importante partie des passifs totaux, soit 216 millions de dollars (44 pour 100).

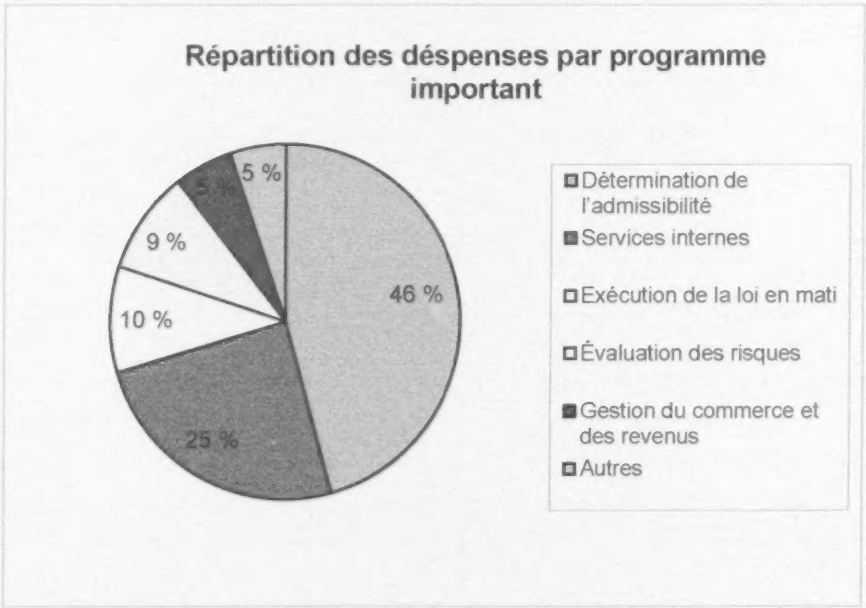

Les activités de programme incluses dans la catégorie « Autres » comprennent les suivantes : Programme des partenariats sûrs et fiables, Programme des enquêtes criminelles et Programme des recours.

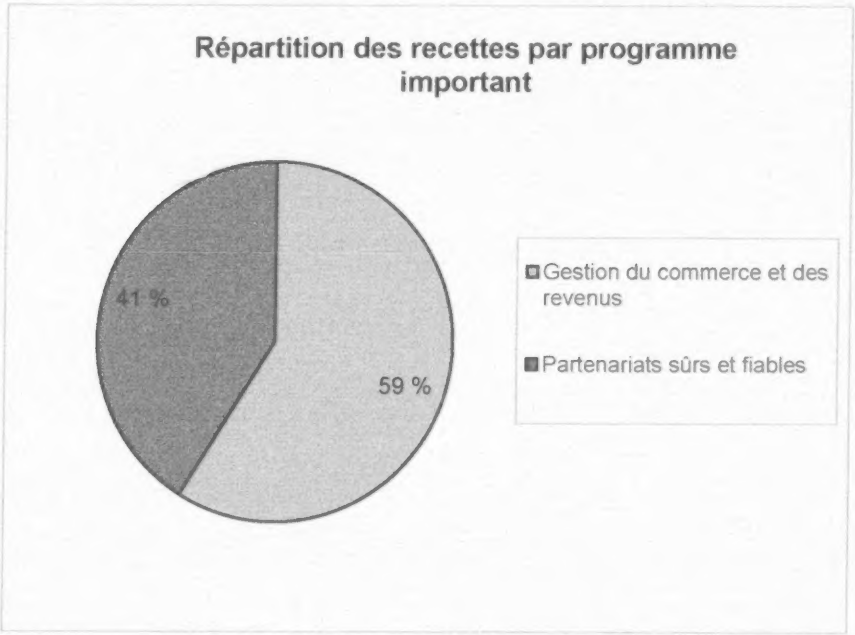

Les frais d'inscription à NEXUS, un programme mis en œuvre conjointement par le Canada et les États-Unis et qui simplifie le passage à la frontière des voyageurs à faible risque préautorisés, constituent la principale source de recettes du Programme des partenariats sûrs et fiables.

Les recettes du Programme de gestion du commerce et des revenus proviennent de la prestation de différents services par l'ASFC, notamment l'inspection des aliments et d'autres services frontaliers, la perception des taxes et des prélèvements provinciaux, ainsi que des services d'apprentissage des chiens détecteurs.

Points saillants de nature financière de 2013-2014 – Activités administrées

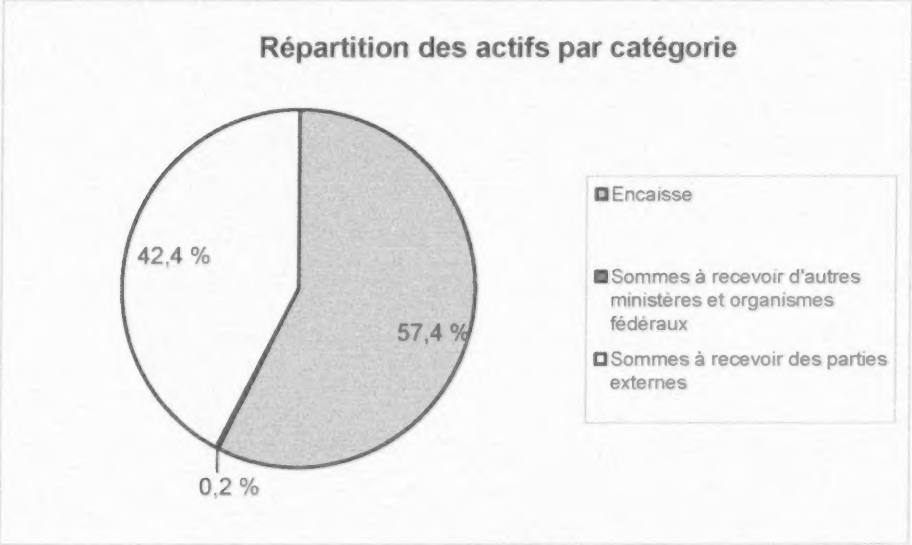

Les comptes débiteurs de tiers représentent les taxes et les droits, ainsi que les autres revenus n'ayant pas encore été perçus auprès d'importateurs externes. L'encaisse et les comptes débiteurs de tiers comptent pour la plus grande proportion, avec 3 423 millions de dollars (99,8 pour 100) du total des actifs.

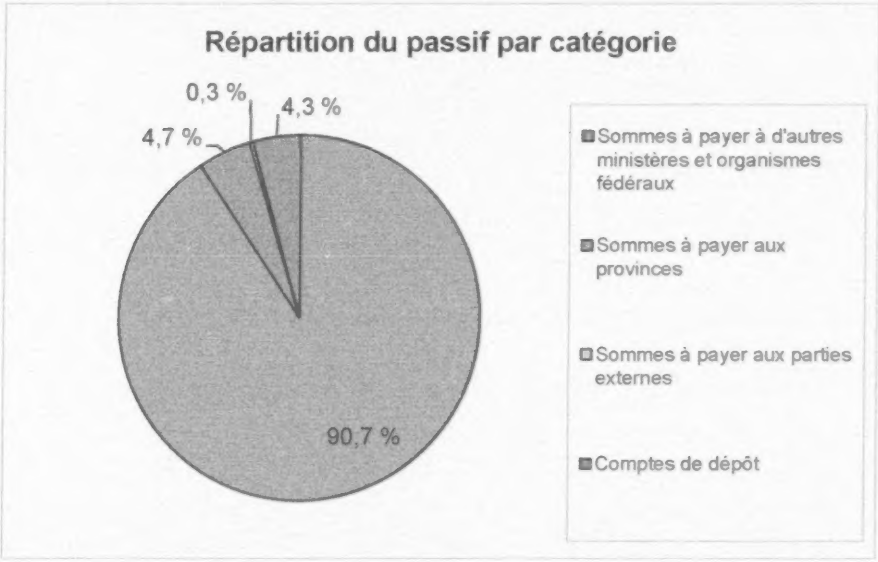

Les sommes à payer à d'autres ministères et organismes fédéraux comptent pour la plus grande proportion du total des passifs, avec 212 millions de dollars (90,7 pour 100), qui constituent principalement les taxes perçues devant être remises à l'ARC.

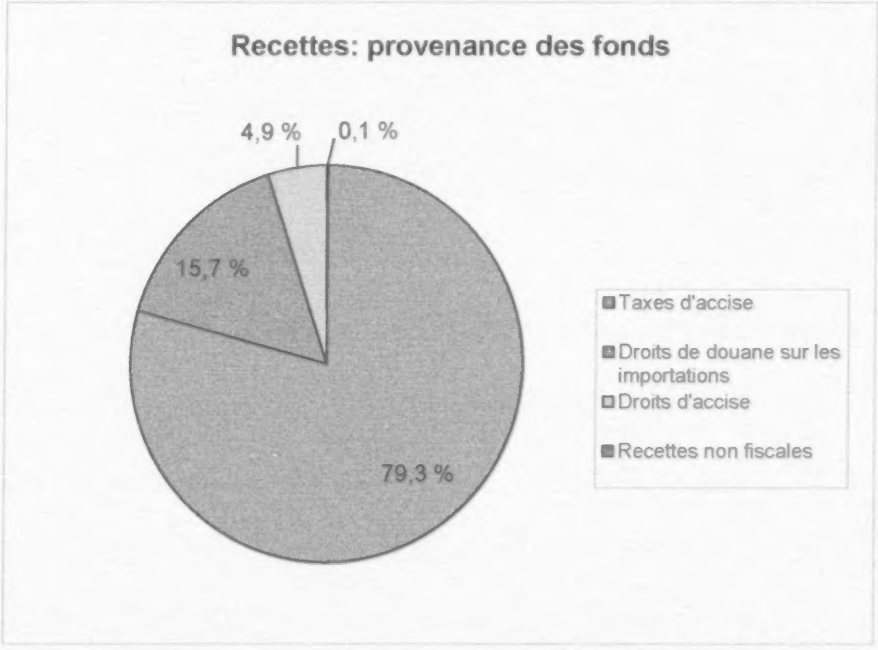

La plupart des recettes administrées, soit 21 354 millions de dollars (79,3 pour 100), proviennent des taxes d'accise sur les marchandises importées.

États financiers

Les états financiers[iv] dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web de l'ASFC.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires[v] énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web de l'ASFC.

- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État;
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor;
- Rapport sur les frais d'utilisation;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles;
- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Vérifications internes et évaluations.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[iii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Pour de plus amples informations sur l'ASFC et ses activités, veuillez consulter le site Web de l'ASFC à l'adresse électronique suivante : **http://www.cbsa-asfc.gc.ca**.

Coordonnées pour obtenir des renseignements généraux

Par téléphone :

Au Canada : 1-800-461-9999
À l'extérieur du Canada (des frais d'interurbain s'appliquent) : 1-204-983-3500 ou 1-506-636-5064
ATS au Canada (pour les personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole) : 1-866-335-3237

Par courriel :

Contact@cbsa.gc.ca

Par courrier :

Agence des services frontaliers du Canada
Ottawa, ON
Canada
K1A 0L8

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

ii. *Comptes publics du Canada 2014*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

iii. *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

iv. Les états financiers dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web de l'ASFC, http://cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/dpr-rmr/2013-2014/index-fra.html

v. Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web de l'ASFC, http://cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/dpr-rmr/2013-2014/index-fra.html